

Règlement sportif Be3 2024



Le règlement sportif Be3 constitue la réglementation de base pour toutes les compétitions de Belgian Triathlon (Be3), de la Ligue francophone de triathlon (LF3) et de Triatlon Vlaanderen (3VL). Ce règlement peut être consulté via les sites web www.competition.vlaanderen (en néerlandais) ou www.lf3.be (en français). Le Règlement sportif constitue la référence officielle ; il est adapté sur avis de la Commission Technique Be3 et après approbation du Conseil d'Administration de Be3.

En cas de doute ou de discussion, la version officielle néerlandaise prévaut toujours.

Abréviations et termes de l'organisation : les noms complets et leurs définitions se trouvent à l'annexe C.

Belgian Triathlon vzw
Luchthavenlaan 27/24
1800. Vilvoorde
RPR Brussel Nederlandstalige afdeling
0428753460

Dates de publication - 01 02 2024 - COR1 : 14 03 2024



TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
1. Introduction	6
1.1. Objectif.....	6
1.2. Buts.....	6
1.3. Langue et communication.....	6
1.4. Adaptation des directives	6
1.5. Directives spécifiques	6
1.6. Adhesion.....	7
1.7. Exceptions ou ajouts non autorisés	7
1.8. Mise à jour des règlements sportifs.....	7
2. Comportement des athlètes.....	7
2.1. Comportement général	7
2.2. Aide extérieure	8
2.3. Dopage	8
2.4. Santé	8
2.5. Conditions d'admission.....	8
2.6. Assurance	9
2.7. Inscription	9
2.8. Tenues	9
2.9. Chronométrage et résultats	10
2.10. Circonstances exceptionnelles	10
3. Pénalités	11
3.1. Dispositions générales	11
3.2. Avertissement verbal	11
3.3. Pénalité en temps.....	12
3.4. Procédure lors de l'exécution d'une pénalité en temps.....	13
3.5. Disqualification	13
3.6. Suspension.....	13
3.7. Exclusion	14
4. Comportement durant la natation	14
4.1. Généralités.....	14
4.2. Utilisation de la combinaison néoprène.....	14
4.3. Ajustements.....	15
4.4. Départ de la compétition	15
4.5. Matériel.....	16
5. Comportement durant la partie vélo	17
5.1. Généralités.....	17

5.2.	Matériel.....	17
5.3.	Check-in	20
5.4.	Drafting	20
5.5.	Blocking.....	22
5.6.	Aperçu des sanctions pour drafting et blocking.....	22
5.7.	Positions sur le vélo.....	22
6.	Comportement durant la course à pied	23
6.1.	Généralités.....	23
6.2.	Définition de l'arrivée	23
6.3.	Sécurité.....	23
6.4.	Matériel non autorisé	23
7.	Comportement en zone de transition.....	24
7.1.	Généralités.....	24
8.	Technical Officials.....	24
8.1.	Généralités.....	24
8.2.	Technical officials.....	24
9.	Réclamations	25
9.1.	Généralités.....	25
9.2.	Les réclamations peuvent porter, entre autres, sur :.....	25
9.3.	Contenu de la réclamation.....	26
9.4.	Procédure d'introduction des réclamations.....	26
9.5.	Décisions sur field of play *	26
10.	Triathlon indoor.....	27
10.1.	Définition	27
10.2.	Natation	27
10.3.	Zone de transition.....	27
10.4.	Vélo	27
11.	Triathlon/duathlon longue distance	27
11.1.	Aide extérieure	27
11.2.	Sanctions	27
11.3.	Emplacements coachs	27
11.4.	Zone de transition.....	27
12.	Compétition par équipe et relais.....	28
12.1.	Compétition par équipe	28
12.1.1.	Type de compétition.....	28
12.1.2.	Définition	28
12.1.3.	Résultats.....	28
12.1.4.	Inscription	28

12.1.5.	Tenues	28
12.1.6.	Briefing	28
12.1.7.	Composition de l'équipe	28
12.1.8.	Check-in	28
12.1.9.	Départ.....	28
12.1.10.	Vélo	29
12.1.11.	Athlète lâché.....	29
12.1.12.	Assistance	29
12.1.13.	Zone d'attente.....	29
12.1.14.	Box de pénalité	29
12.1.15.	Arrivée	30
12.1.16.	Disqualification	30
12.2.	Compétition en relais.....	30
12.2.1.	Type de compétition.....	30
12.2.2.	Définitions.....	30
12.2.3.	Résultats.....	31
12.2.4.	Inscription	31
12.2.5.	Tenue	31
12.2.6.	Briefing	31
12.2.7.	Composition du team	31
12.2.8.	Check-in	31
12.2.9.	Départ.....	31
12.2.10.	Vélo	32
12.2.11.	Assistance	32
12.2.12.	Relais.....	32
12.2.13.	Box de pénalité	32
12.2.14.	Arrivée	32
13.	Paratriathlon	32
14.	Epreuves cross.....	32
15.	Eliminator.....	33
15.1.	Définition.....	33
15.2.	Phase préparatoire.....	33
15.3.	Phase finale	34
15.4.	Résultats.....	35
16.	Aquabike	36
16.1.	Généralités.....	36
16.1.	Règlementations spécifiques	36
17.	Epreuves pour jeunes	36

17.1. Généralités.....	36
17.2. Départs	36
17.3. Natation	37
18. Epreuves trio/duo	37
19. Championnats de Belgique	38
19.1. Généralités.....	38
19.2. Podiums.....	38
19.3. Championnats de Belgique	38
20. Epreuves TRI/ETU	39
20.1. Généralités.....	39
20.2. Titres.....	39
Annexe A : Distances des courses et catégories d'âge	40
A.1 Généralités	40
A.2 Tableaux*	40
Annexe B : Formulaire de réclamation.....	44
Annexe C : Définitions.....	45
Annexe D : Infractions et sanctions.....	48
Annexe E : Dimensions des vélos.....	52
Annexe F : Casques de vélo.....	53
Annexe G : Championnats de Belgique.....	54
G.1 : Vue d'ensemble	54
Annexe H : Triathlon Vlaanderen.....	55
H.1 triathlon series par équipe	55
H.1.1 Généralités	55
H.1.2 Conditions de l'équipe	55
H.1.3 Procédure d'inscription au compétition	56
H.1.4 Briefing	56
H.1.5 Règles de compétition première division Hommes/Femmes	56
H.1.6 Pointage d'après épreuve - classement des équipes.....	57
H.1.7 Sanctions	57
Annexe I : Vélos non traditionnels ou non identifiés.....	59
annexe J : Swimrun	60

1. INTRODUCTION

1.1. OBJECTIF

- a) Le Règlement Sportif Be3 est aligné sur les ‘Competition Rules’ de World Triathlon (TRI). Be3 est l’organe directeur, responsable du Règlement Sportif applicable au triathlon et aux disciplines multisport reconnue par TRI. La liste complète des sports qui tombent sous la juridiction de Be3 est reprise à l’annexe A ;
- b) La “Commission TO” de Be3 veille à ce que les aspects technico-sportifs des compétitions satisfassent aux normes de qualité les plus élevées.
- c) Le Règlement Sportif définit le comportement et l’attitude des participants et des équipes durant les compétitions. Si le présent règlement ne peut solutionner un problème, les règlements de World Triathlon (TRI), de World Aquatics, de l’Union cycliste internationale (UCI), de World Athletics (WA), de la Fédération internationale de ski et de snowboard (FIS), de l’IPC Para Swimming, de l’IPC Para Athletics et de l’IPC Para Nordic Skiing s’appliqueront aux épreuves spécifiques ;
- d) Les “Event Manuals” (cahier de charges) des organisateurs reprennent les normes de sécurité et les exigences technico-sportives auxquelles les organisations doivent répondre.
- e) Le programme “TO-Be3” fixe les conditions minimum requises pour les TO.
- f) Si une règle est uniquement d’application pour une épreuve spécifique, cela sera explicité dans les règles spécifiques à cette épreuve.
- g) Le présent règlement est d’application pour toutes les compétitions se déroulant sur le territoire belge et reprises au calendrier de la LF3 et de 3VL. Pour les compétitions internationales figurant au calendrier de TRI et de Europe Triathlon (ETU), ce sont les “Competition Rules” de TRI qui sont d’application.

1.2. BUTS

- a) Ce présent règlement poursuit les buts suivants:
 - i. Créer une atmosphère de sportivité, d’équité et de fair-play;
 - ii. Assurer sécurité et protection;
 - iii. Mettre l’accent sur le talent et l’habileté sans limiter injustement la liberté de l’athlète (agir de façon pro- active);
 - iv. Sanctionner les athlètes qui obtiennent un avantage de façon irrégulière.
- b) On peut retrouver la définition de tous les termes utilisés en **annexe C : Définitions**. Tout problème d’interprétation ou d’application du présent règlement doit être communiqué à la Commission TO de Be3.

1.3. LANGUE ET COMMUNICATION

- a) La langue utilisée est celle de la communauté ou de la région où se déroule la compétition.
- b) Lors des championnats de Belgique (CB) les briefings oraux et écrits doivent être faits en français et en néerlandais.
- c) Lors d’événements internationaux (TRI/ETU), la langue utilisée sera l’anglais.

1.4. ADAPTATION DES DIRECTIVES

- a) Le Règlement Sportif pourra être adapté pour le triathlon et les disciplines multidisciplinaires reconnues par TRI et qui sont de la compétence de Be3.
- b) Le Head Referee peut, exceptionnellement, adapter le Règlement Sportif pour permettre un déroulement rapide et sécurisé de la compétition. Chaque adaptation sera ensuite communiquée par le Head Referee à l’organisation et à l’OA de la Ligue concernée via le formulaire d’évaluation de la compétition.
- c) Un comportement antisportif ou dangereux n’est pas autorisé. Pour ce faire, une sanction est liée à chaque transgression des règles du Règlement Sportif.
- d) Les officiels basent leur jugement sur le fait qu’un avantage non prévu a ou pas été retiré de l’application d’une règle.

1.5. DIRECTIVES SPÉCIFIQUES

Un Head Referee peut toujours, pour des raisons logistiques, techniques, de sécurité ou d’autres raisons valables, intervenir dans la nature, la forme ou la structure d’un événement ou permettre des directives supplémentaires si :

- a) La directive spécifique n'est pas en contradiction avec le Règlement Sportif ou ne va pas à l'encontre de l'esprit du fair-play.
- b) La directive spécifique est communiquée par écrit aux athlètes et mentionnée lors du briefing.
- c) Pour les championnats et les compétitions en circuit, les directives spécifiques et leurs motivations sont demandées à Be3/la ligue concernée au moins 1 mois avant la course.

1.6. ADHESION

- a) La procédure pour l'adhésion à une ligue et les conditions pour obtenir une licence figurent sur le site internet des ligues respectives: 3VL et LF3.
- b) Une personne ne peut être affiliée à Be3 que par l'intermédiaire d'une seule ligue et d'un seul club.

1.7. EXCEPTIONS OU AJOUTS NON AUTORISÉS

Les directives d'une organisation en contradiction avec le Règlement Sportif, et non approuvées par les instances compétentes, peuvent empêcher la reconnaissance déjà accordée d'un événement. Cela peut avoir des conséquences juridiques, entre autre en cas d'accident ou au niveau des autorisations officielles des autorités communales. Les compagnies d'assurance peuvent en effet déclarer non valables les garanties offertes au niveau de l'assurance de tels événements.

1.8. MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS SPORTIFS

Le Règlement Sportif peut être modifié sur avis de la "Commission TO" et après approbation du Conseil d'Administration de Be3. Le Règlement Sportif sera d'application 30 jours après sa publication sur les sites de Be3, 3VL et LF3. En cas de force majeure, le conseil d'administration peut apporter des modifications aux règlements sportifs avec effet immédiat. Ces changements sont clairement communiqués via le site web des ligues respectives.

2. COMPORTEMENT DES ATHLÈTES

2.1. COMPORTEMENT GÉNÉRAL

Le triathlon et les multisports reconnus par TRI comptent de nombreux participants. Les tactiques de course constituent une partie des interactions entre athlètes.

Les participants:

- a) doivent faire preuve partout et en tout temps de sportivité et ne pas obtenir d'avantage déloyal;
- b) sont responsables de leur propre sécurité et ne doivent pas mettre en danger celle des autres
- c) doivent connaître et respecter le Règlement Sportif;
- d) doivent respecter le code de la route et les injonctions des TO;
- e) doivent traiter avec respect les autres concurrents, TO, motards, autres officiels, bénévoles et spectateurs;
- f) doivent éviter l'usage d'un langage incorrect;
- g) ne pas utiliser d'aide extérieure ou de véhicule;
- h) doivent respecter l'environnement et ne peuvent abandonner leurs déchets qu'aux endroits prévus;
- i) doivent avertir un TO en cas de retrait de la course;
- j) doivent respecter les prescriptions en matière de tenue vestimentaire;
- k) doivent effectuer seuls et sans aide extérieure la distance complète de la course, éventuellement en deçà de la limite de temps imposée.
- l) une aide officielle est seulement autorisée :
 - i. après la natation ;
 - ii. dans les zones de transition ;
 - iii. pour le ravitaillement dans les zones de ravitaillement prévues ;
 - iv. pour des raisons de sécurité (médecins, TO,...) ;
 - v. pour les personnes moins valides, voir chapitre 13 **Paratriathlon** ;
- m) ne peuvent faire montre d'aucune propagande ou afficher quelque signe extérieur concernant politique, religion, préférence sexuelle ou racisme.
- n) ne faire usage d'aucun appareil ayant pour effet de distraire son attention durant la course. L'utilisation de tous moyens de communication comme GSM, Smartphone, Iphone, Smartwatch, radio, appareil photo,..., est interdit

- i. Toutes les actions qui détournent l'attention de l'épreuve sont interdits. Par exemple: téléphoner, chatter,
 - ii. envoyer des courriels/SMS, écouter de la musique, utiliser les médias sociaux, prendre des photos,...
 - iii. Les infractions à cette règle peuvent entraîner la disqualification.
- o) doivent veiller à ce que le matériel utilisé en compétition réponde aux standards de sécurité en vigueur et soit en bon état.

2.2. AIDE EXTÉRIEURE

- a) L'assistance par les officiels ou par l'organisateur/le personnel est autorisée mais limitée à la boisson, la nourriture, l'assistance mécanique et médicale, sous réserve de l'autorisation du Head Referee. Cette assistance doit être disponible pour chaque participant ;
- b) Le Head Referee peut autoriser l'équipe d'encadrement accréditée à réparer les crevaisons ou à changer de roue(s) si l'incident se produit avant que le premier athlète ne soit arrivé dans la zone de transition 1. Les athlètes participant à la même course peuvent s'entraider pour les accessoires tels que, mais sans s'y limiter, la nourriture et les boissons après un poste de secours, les pompes, les pneus (y compris chambres à air) et les kits de réparation de crevaison ;
- c) Les athlètes ne peuvent offrir aucune aide matérielle aux autres athlètes pendant le déroulement de la course. Plus précisément, les articles qui ne peuvent être proposés comprennent, sans s'y limiter, les vélos, les cadres de vélo, les roues et les casques. La sanction pour cette infraction est la disqualification des deux athlètes. Les athlètes peuvent fournir d'autres articles d'équipement à d'autres athlètes participant à la même course, à condition que le donateur soit en mesure de poursuivre sa propre course ;
- d) Un athlète ne doit pas aider physiquement un autre athlète à avancer sur une partie quelconque du parcours. Cela entraînera la disqualification des deux athlètes.

2.3. DOPAGE

- a) Les athlètes et les entraîneurs doivent respecter le "Décret relatif à la prévention et à la lutte contre le dopage dans le sport" de la Communauté flamande, le "Décret relatif à la lutte contre le dopage" de la Communauté française et le "Dekret zur bekämpfung des dopings im sport" de la Communauté germanophone ;
Il incombe à tous les athlètes et entraîneurs de connaître les règlements et procédures en matière de dopage de la communauté où se déroule la compétition. Plus d'informations sur www.dopingvrij.vlaanderen (3VL) ou www.dopage.be (LF3) ;
- b) Be3 souscrit au code de la WADA.

2.4. SANTÉ

- a) Le triathlon et les disciplines multisports reconnus par la TRI nécessitent beaucoup d'énergie. Pour participer, les athlètes doivent être en excellente condition physique. Leur santé et leur bien-être sont cruciaux. Lorsque les athlètes prennent le départ d'une compétition, ils déclarent être en bonne santé et avoir la condition physique appropriée pour terminer la compétition ;
- b) Les limites de temps pour la natation, le vélo, la course à pied et la course complète seront déterminées à l'avance par l'organisation en consultation avec le Head Referee. Les limites de temps seront communiquées à l'avance sur le site web de l'organisation (lors de l'inscription) et dans le briefing écrit destiné aux participants ;
- c) Be3 recommande aux athlètes et aux TO de se soumettre à des contrôles médicaux réguliers ;
- d) Soins médicaux :
 - i. Après l'intervention médicale effectuée par un médecin officiel, un athlète peut poursuivre la compétition à condition que le médecin officiel juge l'athlète suffisamment apte à la poursuivre;
 - ii. Le médecin officiel est autorisé - pour des raisons médicales - à retirer un athlète de la compétition.

2.5. CONDITIONS D'ADMISSION

- a) Les athlètes doivent être en règle avec les conditions d'affiliation de leur ligue/Be3. Un athlète sans licence de compétition (voir Annexe C : Définitions) le jour de la compétition, doit prendre une licence d'un jour pour participer à la compétition ;
- b) Les athlètes sous l'effet d'une suspension ne peuvent participer à aucune compétition soumise aux règlements Be3 ou TRI ;
- c) L'âge d'un athlète est calculé en fonction de son année de naissance ;

- d) Les distances maximales sont indiquées pour chaque groupe d'âge (voir Annexe A : Distances des courses et catégories d'âge) ;
- e) Les athlètes ne peuvent prendre part à plus d'un triathlon ou une épreuve multisports dans une période de 24 heures (de l'heure de départ à l'heure de départ suivante) (voir Annexe A : Distances des courses et catégories d'âge) lorsque cette course est égale ou supérieure à la distance standard;
- f) Toute personne qui prend le départ dans la mauvaise catégorie sans autorisation (du Head Referee) sera disqualifiée et les prix éventuels restitués;
- g) Le participant accepte que les images et photos prises lors de l'événement soient accessibles au public et puissent être utilisées à des fins publicitaires par Be3 et les ligues affiliées ainsi que pour la promotion du sport en général. Ni l'athlète, ni le représentant ou l'équipe/club, ne peut prétendre à une compensation pour cela ;
- h) L'éligibilité des athlètes pour les courses masculines ou féminines est soumise aux critères définis dans les documents :
 - [World Triathlon Gender Eligibility Guidelines](#),
 - [World Triathlon Eligibility Regulations for Transgender Athletes](#), et
 - [World Triathlon Non-Binary Policy](#).

2.6. ASSURANCE

- a) Les athlètes étrangers doivent être assurés par leur fédération nationale. Si ce n'est pas le cas, l'athlète en question doit souscrire une assurance journalière/une licence journalière ;
- b) Les participants sans licence doivent acheter une licence journalière et sont ainsi assurés pendant la course ;
- c) Des conséquences en matière d'assurance sont possibles pour les participants sans licence (journalière) ou qui commettent une fraude.

2.7. INSCRIPTION

- a) Inscription :
 - a. Lors de l'inscription au secrétariat de la compétition, chaque athlète (y compris les trios et les duos) doit être en possession d'une licence valable avec sa photo ou d'un certificat d'identification avec photo (nouveau décret sur le dopage) ;
 - b. L'athlète ne peut pas participer sous un autre nom ;
 - c. Les jeunes athlètes (jusqu'à 18 ans) non licenciés doivent avoir un certificat médical sportif d'un médecin (certificat datant de 3 mois maximum).
- b) Briefing pour les athlètes :
 - a. Les athlètes doivent toujours prendre note du briefing écrit ;
 - b. Les athlètes doivent connaître le parcours ;
 - c. Lorsqu'un briefing oral est prévu avant la course, les athlètes sont tenus d'y assister.
- c) Check-in :
 - a. Les TO vérifient le vélo, le casque et l'équipement de course au moment du check-in ;
 - b. Les athlètes qui se présentent en retard au check-in ou qui ne respectent pas les heures de check-in spécifiées peuvent recevoir une pénalité ou être refusés pour la course.

2.8. TENUES

- a) Le code vestimentaire suivant s'applique :
 - a. Chaque athlète portera une tenue de compétition non transparente pendant la compétition ;
 - b. La tenue doit couvrir le torse pendant toute la durée de la compétition. Lors d'une vague de départ séparée, les nageurs d'un trio peuvent commencer torse nu ;
 - c. La tenue peut avoir une fermeture Éclair avant ou arrière. S'il s'agit d'une fermeture Éclair avant, elle ne doit pas être ouverte de manière à ce que les tétons soient visibles ;
 - d. La tenue doit être portée sur les deux épaules. Les épaules, le haut des bras ou les cuisses peuvent être couverts, sauf en cas d'utilisation de tatouages temporaires fournis par la fédération ou le LOC. Lorsque les combinaisons en néoprène sont autorisées, elles peuvent couvrir les bras, mais en aucun cas les mains et les pieds ;
 - e. Pendant l'épreuve, les bras peuvent être couverts, excepté lors de la natation si le port de la combinaison néoprène est interdite;

- f. Le Head Referee peut autoriser que les bras restent tout de même couverts en fonction des conditions météorologiques ;
- g. La tenue d'une seule pièce reste la préférence. Si une tenue deux pièces est portée, les deux pièces doivent se superposer de manière à ce que le bas et le haut ne soient pas visibles séparément. Le torse de l'athlète doit rester couvert pendant toute la durée de la compétition. Dans la natation sans combinaison néoprène, il est interdit de couvrir les jambes en dessous du genou pendant la natation. En revanche, dans la natation en combinaison néoprène, il est permis de couvrir la partie inférieure des jambes, y compris dans les autres disciplines ;
- h. Des vêtements de pluie peuvent être portés avec l'autorisation du Head Referee ;
- i. Lors des compétitions internationales de TRI/ETU, ce sont les TRI Uniform Rules qui s'appliquent. Les athlètes doivent s'équiper d'une tenue de compétition nationale.
- j. Il n'y a pas de restriction sur le type de logo utilisé dans les espaces sponsoring. À l'exception des mentions ou messages offensants ou discriminatoires, concernant le tabac, les alcools et les produits contenant des substances figurant sur la liste des substances interdites par l'AMA.
- k. Dans les compétitions internationales du TRI/ETU, les TRI-Uniform Rules s'appliquent.
- b) Pour des raisons religieuses, il est permis de couvrir tout le corps (à l'exclusion du visage) à condition que :
 - a. Le matériel de l'uniforme est autorisé par World Aquatics (lors de la natation sans combinaison) ;
 - b. La tenue ne gênera pas le vélo ou le cyclisme ;
 - c. Une identification supplémentaire sera portée par-dessus la tenue, conformément aux instructions du Head Referee.

2.9. CHRONOMÉTRAGE ET RÉSULTATS

- a) Les résultats de la compétition seront officiellement approuvés par le Head Referee avant de procéder à la cérémonie de remise des prix.
- b) En plus du temps final, les temps suivants peuvent également être communiqués :
 - a. Natation ou 1ère course à pied;
 - b. Transition 1;
 - c. Vélo;
 - d. Transition 2;
 - e. Course à pied.
- c) Le Head Referee peut modifier le résultat jusqu'à 48h après la compétition en cas d'erreur dans le résultat officiel;
- d) En cas d'ex aequo, c'est le temps de course à pied qui sera décisif, pour le duathlon c'est le temps de la dernière course à pied ;
- e) Pour des raisons de sécurité, le Head Referee peut raccourcir la distance de course pour les derniers athlètes ;
- f) Les résultats officiels indiqueront, le cas échéant et dans l'ordre : Les athlètes ou les équipes qui :
 - a. ont parcouru toute la distance ;
 - b. n'ont pas terminé la course (Did Not Finish, DNF) ;
 - c. ont parcouru une distance réduite (voir 2.9.e) ;
 - d. ont été disqualifiés (Disqualified, DSQ) ;
 - e. inscrits mais n'ont pas commencé (Did Not Start, DNS).
- g) Les résultats des compétitions, "sous réserve de modifications" et "approuvés" par le Head Referee, sont disponibles sur le site web de la ligue concernée.

2.10. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

La liste suivante décrit les ajustements qui peuvent avoir lieu avant ou pendant la compétition. Pour les autres scénarios qui peuvent se produire, le Head Referee cherchera une solution selon les mêmes principes. Le Head Referee peut prendre d'autres décisions si les scénarios ci-dessous ne peuvent être mis en œuvre. Si la compétition est arrêtée, les prix en argent et les éventuels points de classement seront distribués en fonction de la position des athlètes, qui sera le résultat officiel. En cas d'incertitude sur les positions, la dernière position enregistrée et connue des athlètes sera utilisée.

- a) Avant la compétition :
 - a. Un triathlon peut se transformer en duathlon, en aquathlon, voire en une compétition en 2 segments : natation-course, vélo-course ou course-vélo, selon une distance équivalente. Le départ en « contre-la-montre » est autorisé. L'option préférée sera un duathlon, avec le segment de course le plus court comme première discipline ;

- b. Un duathlon peut être converti en 2 segments : vélo-course ou course-vélo. Le départ en “contre-la-montre” est autorisé ;
 - c. Une épreuve se compose toujours de 2 segments. Si ce n'est pas possible, l'épreuve sera annulée car aucune épreuve multisports ne peut être constituée d'un seul segment ;
 - d. Les épreuves « Relay » peuvent être converties sur la même base que celle indiquée ci-dessus.
- b) Ajustement après que le départ a été donné:
- a. Tout segment, mais également uniquement 1 segment, peut être raccourci pendant la compétition. Le Head Referee et les TO prendront toutes les mesures raisonnables pour assurer l'équité de la compétition et la sécurité des athlètes. Si cela n'est pas possible, l'épreuve sera arrêtée ;
 - b. Pour les épreuves « Relay », si un segment est ajusté, tous les segments suivants seront ajustés de la même manière.
- c) Interruption non planifiée des courses individuelles de format « standard distance » ou plus courtes après que le départ a été donné :
- a. Si l'athlète de tête a parcouru plus de 50 % de la distance du dernier segment, tous les athlètes seront classés en fonction de leur position au dernier point de contrôle.
- d) L'interruption non planifiée des courses individuelles de de format «middle distance » ou plus longues après le départ ait été donné :
- a. Les athlètes qui ont terminé au moins 2 segments seront classés en fonction de leur position au dernier point de contrôle enregistré ;
 - b. Tout athlète qui n'a pas effectué 2 segments sera inclus dans les résultats comme "Non complété (NC)";
 - c. Si tous les athlètes sont arrêtés avant la fin du 2ème segment, l'épreuve sera recommencée si possible. Si cela n'est pas possible, aucun résultat ne sera publié.
- e) Modification d'un « Relay » donnant lieu à un raccourcissement de la distance::
- a. L'épreuve sera considérée comme valable pour les équipes qui ont effectué au moins 2 étapes;
 - b. Il y a deux scénarios possibles :
 - i. Si toutes les équipes peuvent atteindre le lieu d'annulation (par exemple, la zone de transition soufflée par le vent), le résultat sera déterminé selon l'ordre d'arrivée des équipes à cet endroit;
 - ii. Si l'épreuve doit être interrompue, quel que soit l'endroit où se trouvent les équipes à ce moment-là (par exemple en raison d'une alerte à la tempête), les résultats de l'épreuve seront validés de la manière suivante :
 - i. Le dernier temps intermédiaire chronométré par équipe ;
 - ii. L'ordre des équipes à ce moment.

3. PÉNALITÉS

3.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a) Le non-respect du règlement sportif peut entraîner un avertissement verbal, une sanction avec pénalité en temps, la disqualification de l'athlète. Le Head Referee peut en plus déposer une plainte auprès du Tribunal des conflits compétent. Une liste non exhaustive d'infractions possibles et des sanctions correspondantes sont énumérées dans le document Annexe D : Infractions et sanctions;
- b) La nature de l'infraction détermine la sanction ;
- c) Pour la procédure du Tribunal des litiges, le règlement intérieur de la ligue à laquelle l'athlète est affilié est applicable ;
- d) Si le TO juge qu'un athlète a obtenu un avantage non réglementé ou a créé une situation intentionnellement dangereuse, le TO peut sanctionner cet athlète, même si cette infraction n'est pas reprise dans l'annexe D.

3.2. AVERTISSEMENT VERBAL

- a) Le but d'un avertissement verbal est d'avertir l'athlète qu'il est sur le point de commettre une infraction. Il s'agit d'un mode d'action proactif de la part des TO. Un TO peut également décider d'émettre un avertissement pour corriger une infraction mineure ;
- b) On peut recevoir un avertissement verbal lorsque :
 - a. Un athlète commet une infraction involontairement ;
 - b. Un TO estime qu'une infraction va se produire ;
 - c. lorsque l'athlète n'a pas tiré avantage d'une infraction

3.3. PÉNALITÉ EN TEMPS

- a) Un TO n'est pas obligé de donner d'abord un avertissement et ensuite une sanction plus sévère ;
- b) Une pénalité en temps est une pénalité applicable pour les infractions mineures qui ne nécessitent pas de disqualification ;
- c) Une pénalité en temps doit être exécutée à l'endroit prévu, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. L'exécution de la pénalité en temps ailleurs sera considérée comme non exécutée :

	EPREUVES AVEC DRAFTING	EPREUVES SANS DRAFTING
DEPART	Pénalité en T1	Pénalité en T1
NATATION	Pénalité en T1	Pénalité en T1
T1	Avertissement en T1	Avertissement en T1
VELO	Avertissement	Penalty Box Vélo
T2	Avertissement en T2	Avertissement en T2
COURSE A PIED	Avertissement/pénalité sur place	Avertissement/pénalité sur place

- d) Les TO décident quand un athlète doit être sanctionné par une pénalité en temps ;
- e) Il existe deux types d'infractions passibles d'une pénalité en temps :
 - i. Infraction de drafting décrite au point 5.4 ;
 - ii. Autres infractions (voir Annexe D : Infractions et sanctions).
- f) Les pénalités de temps dépendent du type d'infraction :
 - i. Infractions pour Drafting:
 - 5 minutes dans les épreuves Middle et Long Distance (différentes courses, voir Annexe C : Définitions)
 - 2 minutes pour les épreuves Distance Standard
 - 1 minute pour les épreuves Sprint et distance inférieure
 - ii. Autres infractions (ex. faux départ, blocage, check-in tardif au secrétariat de la course ou dans la zone d'échange,):
 - 1 minute pour les épreuves Long Distance (différentes courses, voir Annexe C : Définitions))
 - 30 secondes lors des épreuves Middle Distance (différentes courses, cf. Annexe C : Définitions)
 - 15 secondes pour les épreuves Standard Distance
 - 10 secondes pour les épreuves Sprint ou distance inférieure
- g) Ce n'est que lorsque le temps et les circonstances le permettent que le TO peut administrer une pénalité en temps :
 - i. En cas d'infraction pour drafting : en sifflant, en montrant un carton bleu, en appelant le numéro de dossard de l'athlète et en criant "pénalité pour drafting, vous devez vous arrêter à la prochaine Penalty Box ;
 - ii. Pour d'autres infractions:
 - Infractions lors du départ en natation : un TO prendra place dans la zone de transition à la place de l'athlète, il donnera un coup de sifflet et montrera une carte jaune à l'athlète lorsqu'il arrivera.
 - Infractions pendant l'épreuve vélo : siffler, montrer le carton jaune, appeler le numéro de dossard de l'athlète en criant "pénalité en temps, vous devez vous arrêter à la prochaine Penalty Box".
 - Infractions dans les zones de transition et durant la course à pied : les athlètes peuvent être avisés par le TO de la manière suivante :
 - i. Donner un coup de sifflet, montrer un carton jaune, appeler le numéro de dossard et dire "pénalité en temps, vous devez vous arrêter" ;
 - ii. Ou en publiant le numéro de départ de l'athlète pénalisé sur le tableau des pénalités dans la Penalty Box. Il est de la responsabilité de l'athlète de consulter le tableau (voir le tableau ci-dessous). 3.4.).
- h) Les athlètes qui refusent d'effectuer leur pénalité en temps dans la Penalty Box prévue seront disqualifiés mais peuvent protester contre la disqualification et la décision du Head Referee d'accorder la pénalité en temps (voir le chapitre 9 - Réclamations) ;

3.4. PROCÉDURE LORS DE L'EXÉCUTION D'UNE PÉNALITÉ EN TEMPS

Le TO n'est pas obligé de donner une explication lors d'une pénalité en temps.

En cas de carton jaune ou bleu, l'athlète suivra les instructions de l'officiel :

- a) Pénalité en temps en T1
 - a. Le TO montrera un carton jaune à l'athlète pénalisé à sa place dans la zone de transition. L'athlète effectue sa pénalité et ne pourra effectuer aucune autre action (ravitaillement, changement de vêtements, etc.), sinon la pénalité en temps sera interrompue.
 - b. Le TO dit "GO" lorsque le temps de pénalité est terminé et que la sécurité est assurée, alors seulement l'athlète peut continuer la course de manière sûre.
- b) Pénalité en temps dans le penalty box vélo:
 - a. Le numéro de l'athlète pénalisé ne sera plus publié à l'entrée du box de pénalité.
 - c. L'athlète pénalisé se présente spontanément au box de pénalité (en descendant de son vélo), l'athlète annonce à l'officiel son numéro de dossard, la couleur et le nombre de cartons reçus.
 - d. L'athlète ne peut pas effectuer d'autres activités dans la box de pénalité (ravitaillement, changement de vêtements, etc.), sinon la pénalité en temps sera interrompue.
 - e. La pénalité en temps commence lorsque l'athlète se conforme à ce qui précède et se termine lorsque l'officiel dit "GO". Si la pénalité en temps est abandonnée ou n'est pas exécutée correctement, la pénalité en temps sera interrompue jusqu'à ce que l'athlète se conforme à nouveau.
 - f. Le TO dit "GO" lorsque le temps de pénalité est terminé et que la sécurité est assurée, alors seulement l'athlète peut continuer la course de manière sécurisée.

3.5. DISQUALIFICATION

- a) Généralités :

La disqualification exige que l'athlète quitte la compétition, en raison d'une pénalité ou du non-respect des conditions de la compétition. Il s'agit d'une sanction qui peut être appliquée pour des infractions plus graves, un comportement dangereux ou antisportif.
- b) Procédure durant la compétition :
 - i. Lorsque le temps et les circonstances le permettent, le TO donnera une disqualification de la manière suivante :
 - Donner un coup de sifflet ;
 - Montrer un carton rouge ;
 - Appeler le numéro dossard de l'athlète ;
 - Appelant "DISQUALIFICATION".
 - ii. A l'intérieur de la zone d'arrivée, un formulaire officiel de disqualification sera mis en place par le TO avec les numéros de dossard des athlètes disqualifiés.
- c) Procédure après disqualification :

Un athlète doit quitter la compétition après un carton rouge d'un TO.
Lorsqu'une disqualification a été prononcée après l'arrivée de l'athlète, l'athlète doit tout de même être informé.

3.6. SUSPENSION

- a) Généralités :
 - i. Une suspension est une sanction qui peut être appliquée suite à des infractions frauduleuses ou graves, de comportements dangereux ou antisportifs répétés ;
 - ii. Un athlète suspendu ne peut pas participer aux compétitions 3VL/ LF3;/Be3/TRI pendant sa période de suspension.
- b) Procédure : Voir le règlement intérieur de la ligue de la personne concernée.
- c) Raisons pouvant donner lieu à une suspension :

Une liste non exhaustive des infractions pouvant entraîner une suspension se trouve dans Annexe D : Infractions et sanctions
- d) Communication de la suspension :

Toutes les suspensions sont communiquées au Conseil d'Administration de Be3. Celui-ci notifie l'ETU et le TRI de la suspension. Les deux ligues informent leurs organisateurs et leurs officiels.

3.7. EXCLUSION

- a) Procédure : voir le règlement interne de la ligue.
- b) Raisons de l'exclusion :
 - i. Pour des infractions répétées où la suspension est imposée comme sanction ;
 - ii. Le dopage.
- c) Communication d'exclusion : Idem Suspension (3.6).

4. COMPORTEMENT DURANT LA NATATION

4.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Les athlètes peuvent utiliser tous les styles de nage pour se déplacer dans l'eau. Ils peuvent flotter sur place ou se laisser dériver. Le Head Referee peut autoriser les athlètes à se pousser du sol.
- b) Les athlètes doivent suivre le parcours de natation prescrit.
- c) Les athlètes peuvent se reposer en se tenant debout sur le fond et/ou en se tenant à un objet, tel qu'une bouée ou un bateau stationnaire.
- d) En cas d'urgence, l'athlète agite un bras au-dessus de sa tête et appelle à l'aide. Une fois qu'un athlète a reçu de l'aide, il doit arrêter la compétition.
- e) Les athlètes qui gênent volontairement d'autres athlètes seront disqualifiés.

4.2. UTILISATION DE LA COMBINAISON NÉOPRÈNE

- a) L'utilisation de la combinaison néoprène est réglementée par le tableau ci-dessous :

Distance de natation	Interdit au-dessus de	Obligatoire en-dessous	Supprimé en-dessous	Temps maximum dans l'eau
Relais ≤300	21,0 °C	16,0 °C	12,0 °C	20 min
≤ 750	22,0 °C	16,0 °C	12,0 °C	30 min
≤ 1500	23,0 °C	16,0 °C	12,0 °C	1 h 10 min
≤ 3000 ≤ 4000	24,0 °C	16,0 °C	12,0 °C	1 h 40 min

- b) La distance de natation peut être raccourcie ou annulée en fonction du tableau ci-dessous :

Distance de natation	Température de l'eau							
	> 33,0 °C	32,9 °C - 32,0 °C	31,9 °C - 31,0 °C	30,9 °C - 15,0 °C	14,9 °C - 14,0 °C	13,9 °C - 13,0 °C	12,9 °C - 12,0 °C	< 12,0 °C
≤ 300m	Annulé	distance initiale	Annulé					
≤ 750m	Annulé	Annulé	750m	750m	750m	750m	750m	Annulé
≤ 1000m	Annulé	Annulé	750m	1000m	1000m	1000m	750m	Annulé
≤ 1500m	Annulé	Annulé	750m	1500m	1500m	1500m	750m	Annulé
≤ 1900m	Annulé	Annulé	750m	1900m	1900m	1500m	750m	Annulé
≤ 2000m	Annulé	Annulé	750m	2000m	2000m	1500m	750m	Annulé
≤ 2500m	Annulé	Annulé	750m	2500m	2500m	1500m	750m	Annulé
≤ 3000m	Annulé	Annulé	750m	3000m	3000m	1500m	750m	Annulé
≤ 3800m	Annulé	Annulé	750m	3800m	3000m	1500m	750m	Annulé
≤ 4000m	Annulé	Annulé	750m	4000m	3000m	1500m	750m	Annulé

- c) Sauf décision contraire du Head Referee, la combinaison ne peut être entièrement retirée que dans la zone de transition, à l'endroit prévu pour l'athlète. Toutefois, la moitié supérieure de la combinaison peut être retirée entre la fin de la natation et la zone de transition, mais sans gêner les autres athlètes ;
- d) Si le Head Referee décide que la combinaison peut être entièrement retirée avant la zone de changement, cela sera fait par l'athlète à l'endroit prévu à cet effet, marqué "zone de combinaison".

4.3. AJUSTEMENTS

- a) Si la natation est annulée, la course sera convertie en duathlon.
- b) En aquathlon (courir/nager/courir), l'épreuve sera transformée en nager/courir lorsque la température de l'eau sera inférieure à 22°C.
- c) Si la température de l'air, la qualité de l'eau, le vent, une forte pluie et/ou d'autres conditions l'exigent, le Head Referee peut:
 - i. Raccourcir la natation ;
 - ii. Retarder le départ. En cas de report, le départ sera retardé d'une heure à chaque fois. Le report doit être clairement annoncé ;
 - iii. Imposer le port d'une combinaison néoprène ;
 - iv. Annuler de la natation.
- d) La décision officielle relative à la température de l'eau peut être influencée par la température de l'air. Si la température de l'eau est inférieure à 24°C et celle de l'air inférieure à 20°C, la température de l'eau mesurée doit être réduite de 0,5°C pour chaque différence de 1°C entre les températures de l'eau et de l'air.
- e) La température de l'eau sera mesurée 2 heures avant la course. Elle est mesurée à 3 endroits différents du parcours de natation, dont le point central du parcours et à une profondeur de 60 cm. La température la plus basse mesurée est la température officielle de l'eau (éventuellement corrigée par la température de l'air).

°C		Température de l'air en °C														
		19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
Temp. de l'eau	24	21,5	21	20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5
	23	21	20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14
	22	20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5
	21	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13
	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5
	19	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12
	18	-	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5
	17	-	-	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11
	16	-	-	-	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11	-
	15	-	-	-	-	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11	-	-
	14	-	-	-	-	-	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11	-	-	-
	13	-	-	-	-	-	-	13	12,5	12	11,5	11	-	-	-	-
12	-	-	-	-	-	-	-	12	11,5	11	-	-	-	-	-	
11	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-	-	-	-	-	-	

- f) Lorsqu'ils nagent sans combinaison, les athlètes doivent porter leur tenue officielle de compétition. Si les athlètes souhaitent utiliser une deuxième tenue, celle-ci doit être portée sous la tenue officielle pendant toute la durée de la course.

4.4. DÉPART DE LA COMPÉTITION

- a) Procédure régulière de départ :
 - i. Procédure de début de triathlon :
 1. Échauffement : dans la zone d'échauffement (zone de départ séparée) ;
 2. Box de départ : 10min avant le départ, tout le monde sort de l'eau et , après contrôle se déplace dans la box de départ;
 3. A l'eau: 3 min avant le départ, mise à l'eau par box de départ;
 4. Zone de pré-départ : tout le monde reste dans la zone de pré-départ jusqu'au signal "athlètes sur la ligne de départ" (mégaphone) ;

5. Départ : environ 30 secondes plus tard avec un signal de départ (coup de feu, corne, etc. - pas de sifflet) ;
6. Les dames commencent 15min avant les hommes, sauf pour le cross triathlon.
- ii. Procédure de début de duathlon :
 1. Les participants doivent arriver dans la zone de départ cinq minutes avant le départ;
 2. Trente secondes avant le départ, les participants sont invités à se tenir sur la ligne de départ ;
 3. Le départ est donné par un signal de départ (coup de feu, corne, etc. - pas de sifflet) ;
 4. Les dames commencent 15min avant les hommes, sauf en cross duathlon.
- iii. Faux départ :
 1. Il y a faux départ lorsqu'un grand groupe d'athlètes part trop tôt.
 2. En cas de faux départ, un second signal est donné (double coup de pistolet, double son de corne,...). Tous les athlètes s'alignent derrière la ligne de départ aussi rapidement que possible.
- iv. Départ anticipé :
 1. On parle de départ anticipé lorsqu'un ou quelques athlètes partent trop tôt et que le TO responsable « faux départ » juge que le départ était correct et que l'épreuve peut continuer. Les athlètes qui partent en avance se voient attribuer un temps de pénalité dans la première zone de changement, adapté à la distance de la course : 1 minute dans les courses de longue distance, 30 secondes dans les courses de moyenne distance, 15 secondes dans les courses de distance standard, 10 secondes dans les courses de sprint ou de courte distance. En cas de faux départ, un second signal sera donné (double coup de pistolet, double coup de corne,...). Tous les athlètes s'alignent derrière la ligne de départ aussi rapidement que possible.
 2. Lors d'épreuves « Relay », la pénalité sera effectuée par le premier athlète de l'équipe.
- b) Procédure de départ « rolling start » :
 - i. Cette procédure peut être appliquée sur les conseils du Head Referee en cas d'événement de masse avec un couloir de départ étroit ;
 - ii. Elle ne peut pas être appliquée aux championnats ;
 - iii. Le TO responsable du départ peut interrompre ou reprendre la procédure à tout moment en cas d'incidents éventuels ;
 - iv. Lors de plusieurs prises de temps de départ d'un athlète, c'est le 1er temps enregistré qui compte.

4.5. MATÉRIEL

- a) Matériel autorisé :
 - i. L'athlète doit porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur pendant toute la durée de l'épreuve de natation. Si l'athlète souhaite utiliser un deuxième bonnet de bain, le bonnet de bain fourni par l'organisateur doit être le bonnet extérieur. Le bonnet de bain du dessous doit être neutre, sans sponsoring visible ou ajouté.
 - ii. Lunettes de natation et pince-nez.
 - iii. Combinaison néoprène si autorisée.
 - iv. Les Swimskins officiellement approuvés peuvent être utilisés dans les courses de moyenne et longue distance si les combinaisons ne sont pas autorisées.
- b) Équipement non autorisé : les athlètes ne sont pas autorisés à utiliser les équipements suivants :
 - i. Les aides artificielles pour augmenter la propulsion (telles que les pagaies, les palmes, etc.)* ;
 - ii. Des aides pour mieux flotter* ;
 - iii. Gants ;
 - iv. Chaussettes sauf si le port de la combinaison est obligatoire ;
 - v. Combinaisons non conformes à la réglementation TRI (épaisseur supérieure à 5mm, vortex,...) ;
 - vi. Les combinaisons lorsqu'elles sont interdites ;
 - vii. Des tubas ;
 - viii. En natation sans combinaison néoprène :
 - a. équipements non agréés et/ou équipements fabriqués dans des matériaux non approuvés par TRI ;
 - b. équipements qui couvrent le bras au-dessous du coude et/ou la jambe au-dessous du genou ;
 - ix. Dossard ;
 - x. Casque(s), écouteur(s) ou oreillette(s) inséré(s) dans les oreilles ou couvrant les oreilles, à l'exception d'appareils auditifs pour raisons médicales.

*Les termes et conditions ci-dessus ne s'appliquent pas au SWIMRUN où des directives et règles spécifiques s'appliquent à l'utilisation et à la gestion du matériel de compétition. Pour cela, il est fait référence à annexe J : S

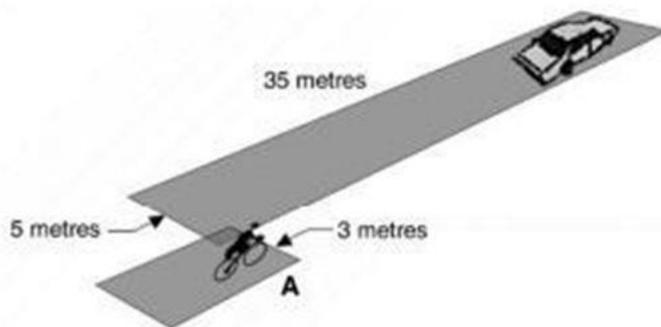
5. COMPORTEMENT DURANT LA PARTIE VÉLO

5.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Un athlète n'est pas autorisé à :
 - i. faire obstruction aux autres participants ;
 - ii. rouler le torse nu
 - iii. se déplacer sans vélo (c'est-à-dire laisser le vélo sur le parcours du stand du premier changement au stand du deuxième changement) ;
 - iv. utiliser pendant la course un vélo différent de celui qui a été enregistré.
 - v. drafter derrière un véhicule :

Zone de drafting motos : rectangle de 15m sur 3m ;

Zone de drafting auto ou véhicule plus grand : rectangle de 35m sur 5m. L'avant du véhicule indique le centre de l'avant du rectangle.



- b) Comportement dangereux :
 - i. Les athlètes doivent respecter les règles de circulation à tout moment, à moins qu'un TO ou une personne autorisée ne donne des directives différentes.
 - ii. Les athlètes qui quittent le parcours pour des raisons de sécurité doivent revenir au même endroit où le parcours a été quitté sans en tirer un avantage. Si un avantage a été obtenu par cette action, l'athlète doit effectuer une pénalité en temps dans la zone de transition.
 - iii. Les comportements cyclistes dangereux seront sanctionnés par une disqualification.

5.2. MATÉRIEL

- a) Excepté pour les directives spécifiques ci-dessous, la réglementation [UCI](#) (à partir du 1er janvier de l'année en cours) s'applique :
 - i. Pour les courses avec drafting, le règlement de l'UCI pour les courses sur route s'applique ;
 - ii. Pour les courses avec drafting interdit, le règlement de l'UCI pour les épreuves contre la montre s'applique ;
 - iii. Pour les courses de Cross (offroad), le règlement UCI pour le VTT s'applique.
- b) Le vélo est un véhicule propulsé par un athlète et doté de deux roues de même diamètre. La roue avant est dirigeable, tandis que la roue arrière est entraînée par des pédales et une chaîne.
- c) Le pied doit être fixé sur la pédale. Les pédales à clic avec les chaussures de vélo, les pédales à clips ou les pédales plates avec les chaussures de course sont obligatoires. Sauf autorisation contraire.
- d) Dans les compétitions avec drafting, le vélo répond aux caractéristiques suivantes :
 - i. la fourche doit être exempte de jeu
 - ii. le cadre du vélo a une construction traditionnelle (fermée, triangulaire).
 - iii. le vélo ne doit pas dépasser 185 cm de long et 50 cm de large ;
 - iv. Il y a au moins 24 cm et au maximum 30 cm entre le sol et le centre de l'axe du pédalier ;
 - v. La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant doit être de 65 cm maximum et de 54 cm minimum (des exceptions sont autorisées pour les athlètes très grands ou très petits) ;
 - vi. Les carénages attachés (pour réduire la traînée aérodynamique ou améliorer la poussée) ne sont pas autorisés, les couvertures à des fins de sécurité sont autorisées.

- vii. Les vélos portant le label d'homologation UCI Road Race (code RD) sont toujours autorisés, même s'ils ne respectent pas les exigences ci-dessus.
 - viii. Les vélos portant le label d'homologation UCI Time Trial (code TT) sont interdits à moins qu'ils ne répondent aux exigences ci-dessus.
 - ix. Voir également l'annexe E (dimensions des vélos)
 - x. Les vélos et équipements non traditionnels ou inhabituels sont interdits, sauf s'ils ont été soumis et approuvés par le comité technique de Be3 au moins 30 jours avant la course.
 - xi. Le vélo doit être muni de la plaque de vélo (visible de la gauche) ou d'une bandelette/ autocollant si délivré par l'organisation.
- e) Dans les compétitions sans drafting, le vélo répond aux caractéristiques suivantes :
- i. la fourche doit être exempte de jeu
 - ii. La longueur du vélo ne dépasse pas 185 cm et sa largeur 50 cm.
 - iii. Au moins 24 cm et au maximum 30 cm entre le sol et le centre de l'axe du pédalier ;
 - iv. La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant doit être de 65 cm maximum et de 54 cm minimum (des exceptions sont autorisées pour les athlètes de grande ou de petite taille) ;
 - v. le cadre du vélo a une construction traditionnelle (fermée, triangulaire).
 - vi. Les vélos munis d'une étiquette d'homologation UCI Time Trial (code TT) sont toujours autorisés dans les courses sans drafting, même s'ils ne répondent pas aux exigences ci-dessus.
 - vii. Les vélos ou équipements non traditionnels ou inhabituels sont interdits, sauf si les détails ont été soumis et approuvés par le comité technique de Be3 au moins 30 jours avant la course. Certains vélos non traditionnels ou inhabituels ont déjà été approuvés par le CT TRI. Voir Annexe I : .
 - viii. Le vélo doit être muni de la plaque de vélo (lisible à gauche) ou d'une bandelette/autocollant si délivré par l'organisation.
- f) Roues :
- i. Les roues ne doivent pas comporter de mécanismes permettant d'augmenter la vitesse de déplacement ;
 - ii. Les chambres à air sont correctement collées, les roues sont droites ; les leviers de libération rapide doivent être contre le cadre ;
 - iii. Un frein pour chaque roue;
 - iv. Les roues ne peuvent être changées que dans la zone prévue à cet effet, si elle est prévue (T³) ;
 - v. Les TO dans la zone de changement indiqueront à l'athlète la roue numérotée ou étiquetée par l'équipe. L'athlète est responsable du changement et du placement de la roue lui-même. Les roues fournies pour d'autres athlètes ou équipes ne peuvent pas être utilisées.
 - vi. Pour les courses avec drafting, les roues doivent avoir les caractéristiques suivantes :
 - Diamètre compris entre 70 cm maximum et 55 cm minimum, pneus extérieurs compris.
 - Les deux roues ont le même diamètre
 - Les roues doivent avoir chacune au moins 12 rayons.
 - Les rayons peuvent être ronds, plats ou ovales, avec une largeur maximale de 10 mm.
 - Pour les courses non drafting, les roues arrières pleines sont autorisées, mais peuvent être interdites par le Head Referee pour des raisons de sécurité (par exemple en cas de vent fort).
- g) Guidons:
- i. Pour les épreuves avec drafting :
 - Seuls les guidons traditionnels (guidons de course) sont autorisés (exception pour le VTT).
 - Les extrémités du guidon doivent être bouchées
 - Clip-ons et guidons contre la montre sont interdits.
 - Les porte-bidons et les bidons ne doivent pas être montés sur le guidon.



- ii. Pour les épreuves sans drafting :
- Les clip-ons sont autorisés à condition qu'ils ne dépassent pas l'extrémité avant de la roue avant ;
 - Les clips-on se composent de 2 pièces et ne doivent pas être fermés ;
 - Les extrémités du guidon doivent être bouchées ;
 - Les clip-ons ne peuvent comporter de freins ;
 - Les accoudoirs sont autorisés ;
 - Des porte-bidons et bidons peuvent être montés sur les clip-ons.
- h) Casques vélo :
- i. Les casques doivent être homologués comme casques de vélo par un organisme officiellement reconnu ;
 - ii. Le casque de vélo doit être porté lors de tous les déplacements à vélo le jour de l'épreuve ;
 - iii. Il est interdit d'apporter soi-même des modifications au casque de vélo ;
 - iv. Le casque de vélo doit être correctement fixé sur la tête lorsque l'athlète est en contact avec son vélo, c'est-à-dire depuis la prise du vélo en T1 jusqu'après avoir remis le vélo en T2 ;
 - v. Lorsqu'un athlète quitte le parcours vélo pour des raisons de sécurité ou autres (désorientation, réparations mécaniques, toilettes, ...), il ne peut pas détacher ou enlever le casque vélo avant qu'il ne soit descendu du vélo en toute sécurité et ait quitté le parcours. Le casque de vélo doit être solidement fixé dès que l'athlète remonte sur le vélo ;
 - vi. Le casque de vélo ne peut pas être endommagé ;
 - vii. Le casque de vélo doit être porté correctement et bien ajusté à la tête, même si l'on porte un bonnet ou un casquette en dessous.
- i) Les freins à disque sont autorisés.
- j) Matériel non autorisé :
- i. Oreillette(s), casque(s), casque(s) intelligent(s) ou oreillette(s) dans les oreilles ou recouvrant complètement ou partiellement les oreilles ;
 - ii. Matériel en verre ou tout autre matériel cassables tels que les rétroviseurs ;
 - iii. Les vêtements qui ne sont pas conformes au règlement sportif ;
 - iv. Les vélos ou éléments de vélos qui ne sont pas conformes au règlement sportif ;
 - v. Sur les épreuves avec drafting, les bidons placés derrière la selle sont interdits
- k) Tout matériel ou équipement emmené pendant la partie vélo ou monté sur le vélo doit être approuvé par l'arbitre en chef avant l'épreuve et doit être solidement fixé afin de ne pas mettre en danger les autres athlètes.
- l) Pour les appareils photo et les caméras vidéo, l'autorisation du Head Referee est requise et la personne concernée donne le droit à Be3 ou aux ligues d'utiliser ces images. L'utilisation commerciale des séquences doit être approuvée par l'organe directeur de Be3 ou par les ligues.

5.3. CHECK-IN

- a) Un contrôle de vélo peut être effectué en vertu du chapitre 5.2
- b) Un contrôle des vélos (check-in) aura lieu avant la course à l'entrée T1 par les TOs.
- c) Lors du check-in, les athlètes peuvent demander l'autorisation d'apporter des modifications à leur vélo afin d'être en conformité avec le Règlement Sportif.
- d) Un athlète ne peut enregistrer qu'un seul vélo.
- e) Tous les athlètes doivent enregistrer leurs vélos dans la zone de transition pendant la période désignée. Tout athlète qui ne peut pas se plier à cette règle doit en informer le Head Referee au moins un jour avant l'épreuve.

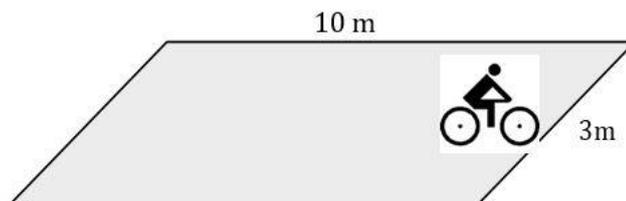
5.4. DRAFTING

Il existe deux types d'épreuves : les épreuves avec ou sans drafting, selon que le drafting est autorisé ou non. Les épreuves seront de type "drafting" ou "non-drafting" selon le tableau suivant :

TRIATHLON	
Team Relay	Drafting
Super Sprint Distance	Drafting
Sprint Distance	Drafting*
Standard Distance	Drafting*
Middle et Long Distance	Non-Drafting
DUATHLON	
Team Relay	Drafting
Sprint Distance	Drafting*
Standard Distance	Drafting*
Middle et Long Distance	Non-Drafting
CROSS DUATHLON & TRIATHLON	
Toutes les distances	Drafting

* Sprint et Standard Distance Triathlon et Duathlon seront organisées en drafting uniquement, mais peuvent avec l'aval des ligues concernées être organisées en non-drafting.

- a) Epreuves avec drafting
 - i. Le drafting est autorisé en triathlon et en duathlon Standard Distance ou plus court.
 - ii. Le drafting est interdit entre les athlètes de départs séparés (voir 4.4.a.v. - hommes/hommes, dames/hommes, dames/dames).
 - iii. Athlètes doublés : un athlète est considéré comme doublé au moment où il est dépassé par le véhicule de compétition avec le drapeau rouge ou l'athlète qui est en première position à ce moment. Un athlète doublé ne peut drafter qu'à proximité d'athlètes également doublés. La zone de drafting est de 10m x 3m (roue avant à roue avant).
 - iv. Des exceptions peuvent être autorisées par Be3, 3VL ou LF3.
- b) Epreuves non-drafting
 - i. Le drafting est interdit dans les triathlons et duathlons Middle Distance et Long distance.
 - ii. Le drafting derrière un athlète est interdit. Un athlète « drafté » doit rejeter (ou du moins tenter) le drafting exercé par un autre athlète.
 - iii. Un athlète doit rouler à droite s'il est le premier à occuper cette position, sans gêner les autres participants. Lorsqu'il prend position, un athlète doit laisser suffisamment d'espace pour permettre aux autres participants une liberté de mouvement normale sans entrer en contact. L'espace doit être suffisant pour permettre une manœuvre de dépassement.
 - iv. Un athlète qui entre dans une position de drafting en raison d'une action est responsable d'en sortir le plus rapidement possible et dans un mouvement continu.
 - v. Drafter consiste à entrer dans la zone de drafting d'un vélo ou d'un véhicule :
 - Zone de drafting vélo : rectangle de 10m sur 3m (roue avant à roue avant) ;



- Un athlète peut entrer dans la zone de drafting d'un autre athlète, mais il doit la quitter le plus rapidement possible. Un délai maximum de 20sec est toléré pour franchir la zone de drafting d'un autre athlète.
- vi. Un athlète peut entrer dans la zone de drafting dans les circonstances suivantes :
- Lorsque l'athlète entre dans une zone de drafting et dépasse la zone dans les 20 secondes lors d'un dépassement ;
 - Pour des raisons de sécurité ;
 - 100m avant ou après un poste de ravitaillement ;
 - 100m avant ou après la zone de transition ;
 - Dans un virage serré ;
 - Lorsque les TO l'autorisent sur une certaine portion du trajet, pour les raisons suivantes : trop étroit, travaux routiers, déviations ou pour d'autres raisons de sécurité.
- vii. Dépassements :
- Un athlète est dépassé dès que la roue avant d'un autre athlète dépasse sa roue avant ;
 - Une fois dépassé, l'athlète doit sortir de la zone de drafting (10m) dans les 5 secondes, sinon il sera sanctionné par une pénalité pour drafting.
 - Les athlètes doivent se positionner sur le côté droit de la parcours cycliste et ne pas provoquer de situation de « blocking ». Il y a " blocking " lorsqu'un athlète ne peut pas effectuer un dépassement réglementaire en raison du mauvais positionnement de l'athlète qui le précède.
- viii. Les schémas suivants illustrent le drafting, le non-drafting (sur les parcours où l'on roule à droite) :

DRAFTING & BLOCKING

A a dépassé **B** et **B** drafte maintenant **A**. Il doit décrocher de la zone de drafting de **A** avant d'éventuellement tenter une manœuvre de dépassement par la gauche.

A doit se rabattre sur la partie droite de la route s'il ne veut pas se retrouver en position de blocking

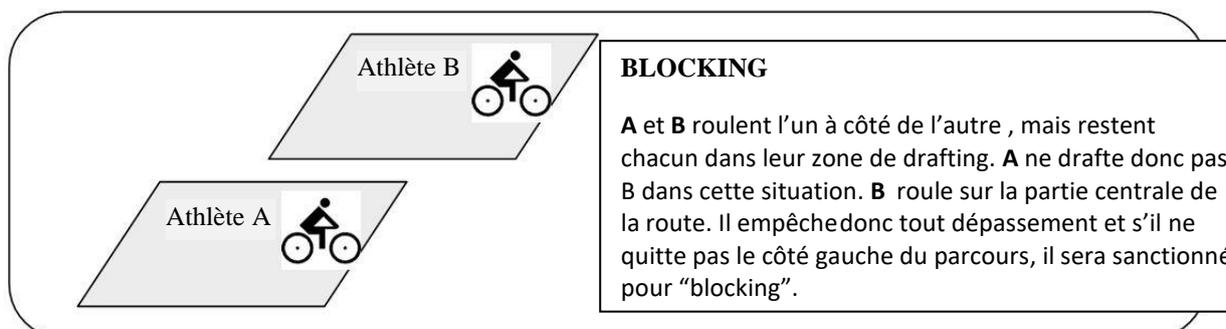
DRAFTING & NON DRAFTING

A et **B** roulent à distance réglementaire l'un de l'autre, il n'y a donc pas de drafting.

C ne semble pas vouloir dépasser **B**, il se trouve donc quant à lui en position de drafting.

5.5. BLOCKING

- a) Il est interdit de bloquer les athlètes pendant les compétitions sans drafting ;
- b) L'athlète sanctionné doit s'arrêter dans le box de pénalité suivant et y exécuter la pénalité ;
 - i. 10 secondes aux courses Sprint sans drafting ;
 - ii. 15 secondes pour les jeux standard sans drafting ;
 - iii. 30 secondes dans les courses de moyenne distance sans drafting ;
 - iv. 1 min dans les courses de longue distance sans drafting.



5.6. APERÇU DES SANCTIONS POUR DRAFTING ET BLOCKING

- a) Il est interdit de bloquer les athlètes pendant les compétitions non-drafting ;
- b) Il n'est pas possible de protester contre une pénalité pour drafting ; l'athlète sanctionné doit s'arrêter dans le prochain box de pénalité et y effectuer sa pénalité ;
- c) Il incombe à l'athlète de s'arrêter dans le prochain box de pénalité. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'athlète ;
- d) Sur les distances standard ou plus courtes, une deuxième infraction de drafting entraînera la disqualification ;
- e) Sur les moyennes et/ou longues distances, une troisième infraction de drafting entraînera la disqualification.

	DRAFTING (CARTE BLEUE)	BLOCKING (CARTE JAUNE)
SPRINT	1 MIN. (BIKE PB)	10 SEC. (BIKE PB)
STANDARD	2 MIN. (BIKE PB)	15 SEC. (BIKE PB)
MIDDLE DISTANCE	5 MIN. (BIKE PB)	30 SEC. (BIKE PB)
LONG DISTANCE	5 MIN. (BIKE PB)	1 MIN. (BIKE PB)

5.7. POSITIONS SUR LE VÉLO

- a) La position sur le vélo exige que les seuls points d'appui soient les suivants : les pieds sur les pédales, les mains sur le guidon et les fesses sur la selle ;
- b) Cependant, lors des compétitions non-drafting, les avant-bras peuvent être posés sur le guidon.

Image 1 : Position autorisée dans toutes les compétitions :



Image 2 : Position autorisée uniquement lors épreuves non-drafting :



Image 3 : Position interdite sur toutes les compétitions :



6. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE À PIED

6.1. GÉNÉRALITÉS

L'athlète:

- i. peut marcher ou courir ;
- ii. ne peut ramper ;
- iii. ne peut marcher/courir torse nu ;
- iv. ne peut marcher/courir avec un casque de vélo ;
- v. ne peut utiliser de points fixes (barrières nadar, poteaux,..) pour prendre plus facilement les virages;
- vi. ne peut avoir d'accompagnant ou recevoir de ravitaillement personnel pendant la course à pied;
- vii. doit porter son dossard à l'avant.

6.2. DÉFINITION DE L'ARRIVÉE

Un athlète est considéré comme arrivé lorsqu'une partie de son torse (définition cf. Annexe C : Définitions) dépasse la ligne d'arrivée.

6.3. SÉCURITÉ

- a) La responsabilité de rester sur le parcours incombe à l'athlète. Tout athlète qui, selon l'avis d'un TO ou d'un responsable médical, représente un danger pour lui-même ou pour les autres peut être retiré de la course ;
- b) La zone d'arrivée est une zone délimitée, accessible uniquement aux concurrents et aux officiels. Dans les compétitions en trio et en duo, seul le membre de l'équipe qui a terminé y est autorisé.

6.4. MATÉRIEL NON AUTORISÉ

- a) Oreillette(s), casque et écouteur(s) insérés dans les oreilles ou qui couvrent les oreilles;
- b) Matériel en verre ou autre matériau cassable ;
- c) Tenues non conformes au présent règlement sportif.

7. COMPORTEMENT EN ZONE DE TRANSITION

7.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Le casque de vélo doit être correctement attaché lorsque l'athlète est en contact avec son vélo, c'est-à-dire depuis la prise du vélo dans la première zone de transition jusqu'à la remise en place du vélo à son bon emplacement;
- b) Lorsqu'un système horizontal de buses est utilisé comme support, les vélos doivent:
 - i. Avant le départ, être accrochés avec la partie avant de la selle de façon à ce que la roue avant soit dirigée dans le sens du déplacement vers la sortie de la zone de transition;
 - ii. Après la partie cycliste, être correctement accrochés par la partie avant de la selle ou les deux côtés du guidon ou les deux leviers de frein, sur la buse;
 - iii. Des exceptions peuvent être autorisées par le Head Referee;
- c) L'athlète ne peut utiliser que l'emplacement prévu pour lui et doit placer son vélo dans le support prévu. Seul le matériel utilisé pendant la course peut être placé dans la zone de transition. Tout autre matériel (sac à dos, rouleau, ...) est conservé en dehors de la zone de course afin de ne pas gêner les autres athlètes;
- d) Chaque athlète doit utiliser une boîte de rangement à l'endroit prévu pour lui. Selon la nature de la compétition, tout le matériel de compétition utilisé doit être déposé dans la boîte. Cette boîte doit être en plastique et ne peut contenir aucune marque (lire les autocollants et assimilés), sauf indication contraire, et ne doit pas être plus grande que L45x35x25 cm. Le nom de l'athlète peut être mentionné. Dès qu'une partie d'un objet se trouve dans la boîte, elle est considérée comme étant dans la boîte.
- e) Si un athlète, lors d'un duathlon, souhaite utiliser la même paire de chaussures lors de la deuxième course à pied, cette paire de chaussures ne doit pas être placée dans la box de rangement après la première course à pied mais une seule paire de chaussures peut se trouver sur le sol pendant toute la durée de l'épreuve. Les chaussures de course à pied doivent se trouver dans la zone qui est assignée à l'athlète ;
- f) Le dossard, les chaussures de vélo, les lunettes de vélo, le casque de vélo et d'autres équipements de vélo peuvent être placés sur le vélo ;
- g) Les athlètes et leur équipement ne doivent pas gêner les autres athlètes dans la zone de transition;
- h) Les athlètes ne doivent pas toucher le matériel d'autres concurrents ;
- i) Rouler à vélo n'est pas autorisé dans la zone de transition : les athlètes doivent monter et descendre du vélo dans la zone prédéterminée, c'est-à-dire par le contact d'un pied complet sur le sol après la ligne située à la sortie de la zone de transition 1 et avant l'entrée de la zone de transition 2. Dans la zone de transition (avant la ligne de montée et après la ligne de descente), le vélo ne peut être poussé que par l'athlète. Si un athlète perd une chaussure de vélo ou un autre matériel lors de son déplacement en zone d'entrée ou de sortie, les officiels le ramasseront et aucune pénalité ne sera donnée. Les lignes de montée et de descente font partie de la zone de transition ;
- j) La nudité ou les comportements indécents sont interdits ;
- k) Les athlètes ne doivent pas s'arrêter dans la zone de passage de la zone de transition ;
- l) Les repères ne sont pas autorisés, sauf pour la série T³ (voir l'annexe H). Les marques, serviettes et autres objets utilisés comme repères seront retirés par les TO sans en informer l'athlète et sans le sanctionner ;
- m) La fixation du casque ne peut être fermée lorsque l'athlète effectue le premier segment de l'épreuve. Si un casque est techniquement équipé d'une mentonnière fermée, cette règle ne s'applique pas ; (exemple Casco)
- n) Lors d'événements où un système de "bag drop" est utilisé, tout le matériel doit être placé dans les sacs mis à disposition par l'organisateur. La seule exception concerne les chaussures de vélo qui peuvent rester fixées au vélo.

8. TECHNICAL OFFICIALS

8.1. GÉNÉRALITÉS

- a) La tâche des TO est de diriger l'épreuve selon le Règlement Sportif.
- b) Un TO peut intervenir dès qu'un athlète se trouve sur le Field of Play.

8.2. TECHNICAL OFFICIALS

- a) Les officiels présents sur les épreuves sont :
 - i. le Head Referee qui attribue des tâches à tous les TO, coordonne l'équipe des TO et prend les décisions finales sur le " Field of Play « ;

- ii. les TO sont désignés pour superviser l'inscription, le départ, l'arrivée, la ou les zones de transition, la natation, le vélo, la course à pied, la box de pénalité, le check-in,... Un nombre suffisant de TO sera désigné pour chaque segment et sera responsable du bon suivi du Règlement Sportif.
- b) Les TO :
- i. contrôlent le suivi du Règlement Sportif dans les zones où ils sont désignés ;
 - ii. doivent agir et intervenir de manière proactive ;
 - iii. constatent les infractions et infligent des sanctions si nécessaire ;
 - iv. rédigent un rapport écrit sur les sanctions infligées et les communiquent au Head Referee ;
 - v. décident selon l'esprit du Règlement sportif.
- c) Le Head Referee :
- i. Est la personne de contact responsable entre l'organisation et les TO ;
 - ii. Détermine et contrôle toutes les fonctions d'arbitrage pendant l'épreuve ;
 - iii. Si nécessaire, prend la décision finale en cas d'infraction au Règlement sportif ;
 - iv. Peut modifier le parcours de la course pour des raisons de sécurité ;
 - v. Valide le résultat final ;
 - vi. Traite le plus rapidement possible les réclamations concernant les décisions « Field of Play » ;
 - vii. Peut refuser le droit de départ d'un athlète ou d'une équipe en cas d'infraction grave. Ces infractions sont par exemple :
 - Participation alors que l'athlète est sous le coup d'une suspension;
 - Inscription incorrecte de l'athlète ou de l'équipe (fraude);
 - Comportement dangereux ou antisportif avant la course;
 - Tenue de compétition dangereuse ou non conforme.

9. RÉCLAMATIONS

9.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Un athlète ou le capitaine de son équipe peut protester contre une pénalité reçue, à l'exception de :
 - i. une sanction pour une infraction de drafting ; et
 - ii. une pénalité en temps qui a déjà été purgée.
- b) Si un athlète purge une pénalité en temps, l'athlète accepte la pénalité et aucune réclamation ne sera autorisée.
- c) Si un athlète ne purge pas une pénalité en temps, il est disqualifié, mais peut protester contre la disqualification et la décision du TO d'accorder la pénalité en temps.
- d) Le formulaire de protestation doit être accompagné d'une provision de 10 euros (remboursée si acceptée).
- e) Le Head Referee recevant la réclamation décidera de la justesse de la décision d'accorder la pénalité en temps et soit :
 - i. il rejettera la réclamation et maintiendra la disqualification ; ou
 - ii. déclarera la réclamation fondée, lèvera la pénalité en temps et prononcera l'annulation de la disqualification. Les formulaires de réclamation peuvent être demandés au Head Referee.

9.2. LES RÉCLAMATIONS PEUVENT PORTER, ENTRE AUTRES, SUR :

- a) Comportement d'un athlète ou d'une équipe :
Un athlète ou un capitaine d'équipe qui dépose une réclamation doit la soumettre au Head Referee ou à son délégué dans les 30 minutes suivant son arrivée. L'intention de déposer une réclamation écrite doit être signalée par l'athlète ou le capitaine d'équipe (plaignant) au Head Referee ou à son délégué (TO arrivée) au plus tard 15 minutes après son arrivée.
- b) Liste de départ :
Toute réclamation concernant la liste de départ ou toute modification de celle-ci (conformément au Règlement sportif) doit être soumise au Head Referee au moins 24 heures avant la compétition.
- c) Parcours :
Les réclamations concernant la sécurité du parcours ou sa modification (selon le Règlement sportif) doivent être soumises au Head Referee au moins 24 heures avant la compétition.
- d) Équipement d'un athlète ou d'une équipe :
Un athlète ou un capitaine d'équipe qui dépose une réclamation doit la soumettre au Head Referee ou à son délégué dans les 30 minutes suivant son arrivée. L'intention de déposer une réclamation écrite doit être signalée par l'athlète ou le capitaine d'équipe (plaignant) au Head Referee ou à son délégué (TO arrivée) au plus tard 15 minutes après son arrivée.

- e) Comportement inapproprié d'un athlète, d'une équipe, d'un officiel technique, d'un entraîneur, employé/organisateur/bénévole :
Un athlète ou un capitaine d'équipe peut se plaindre auprès du Tribunal des Litiges de la ligue où l'événement a été organisé.
- f) Chronométrage et résultats :
Les réclamations concernant les erreurs de chronométrage doivent être soumises par écrit au Head Referee dans les deux jours ouvrables suivant la compétition.
- g) Classement :
Les réclamations concernant le classement du circuit doivent être soumises par écrit à la ligue concernée ou à Be3 pour les classements nationaux dans les deux jours ouvrables suivant la compétition.

9.3. CONTENU DE LA RÉCLAMATION

Informations requises sur le formulaire de réclamation (Annexe B : Formulaire de réclamation) :

- a) Indication de la règle enfreinte ;
- b) Lieu et heure de la violation ;
- c) Noms des personnes impliquées dans la violation ;
- d) Noms des témoins éventuels qui ont vu l'infraction ;
- e) Une explication de la violation, si possible avec un schéma.

9.4. PROCÉDURE D'INTRODUCTION DES RÉCLAMATIONS

- a) La réclamation doit être remise au Head Referee ou à la ligue, signée par la personne qui dépose la réclamation - le plaignant - dans les délais mentionnés ci-dessus.
- b) Le traitement de la réclamation se fera dans la langue de la région à l'exception des :
 - i. Championnats nationaux : au choix du plaignant en français ou en néerlandais ;
 - ii. Compétitions internationales : en anglais.
- c) L'accusé sera notifié et la partie plaignante ainsi que l'accusé doivent être présents. Si l'une des parties n'est pas présente, l'audience peut être reportée ou annulée. Le Head Referee décidera si l'absence est justifiée ;
- d) Toute absence à l'audience peut justifier que le Head Referee prenne une décision sans les absents ;
- e) Un représentant des deux parties peut être désigné si le Head Referee l'autorise ;
- f) L'interrogatoire a lieu à huis clos ;
- g) Le Head Referee lit la réclamation ;
- h) Le plaignant et l'accusé disposent d'un temps suffisant pour faire leur déclaration ;
- i) Les témoins (maximum 2 par partie) sont autorisés à parler pendant 3 minutes chacun ;
- j) Le Head Referee écoute les arguments de chacun et décide ;
- k) La décision est annoncée immédiatement et, sur demande, transmise par écrit aux deux parties ;
- l) Réclamation si l'athlète n'est pas autorisé à prendre le départ : le délai accordé à un athlète pour déposer une réclamation est limité à 30 minutes après son arrivée ou le signalement de l'infraction si cela s'est produit par la suite. L'intention de soumettre une réclamation écrite doit être signalée dans les 15 minutes après l'arrivée du plaignant au Head Referee. Les réclamations non signalées dans les délais ne seront pas traitées. Dans les compétitions par équipe, le temps limite est lié à l'heure d'arrivée de l'équipe.

9.5. DÉCISIONS SUR FIELD OF PLAY *

Les décisions des officiels ne sont pas sujettes à révision, sauf s'il existe des preuves que l'officiel :

- (i) a pris une décision de mauvaise foi ;
- (ii) a pris une décision arbitraire ;
- (iii) n'a pas pris de décision en fonction de l'application du règlement du moment, ou en application d'une règle incorrecte, ou a été prise en n'appliquant pas la règle correcte aux circonstances des faits (voir, par exemple, CAS 2004/A/727 ; CAS OG/12/010).

"Chaque participant au sport doit accepter qu'un arbitre considère les événements de la compétition de son point de vue et fonde sa décision sur cette base. Ce faisant, l'arbitre peut commettre des erreurs, mais cela ne signifie pas que chacune de ces erreurs doit être réévaluée. Le principe du « Field of the play » empêche donc qu'une décision d'un TO doive être révisée par un tribunal simplement parce que quelqu'un n'est pas d'accord avec cette décision." (Tribunal international d'arbitrage du sport TAS).

Ce n'est que dans les cas où la décision d'un TO est contraire à la loi ou a été prise de mauvaise foi qu'une décision de "règle purement technique" peut être examinée par le Tribunal des litiges.

RÈGLEMENT SPORTIF BE3 - RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES PAR DISCIPLINE

10. TRIATHLON INDOOR

10.1. DÉFINITION

Le triathlon indoor est un triathlon qui se déroule dans un espace fermé tel qu'un complexe sportif avec piscine, piste vélo et piste de course à pied.

10.2. NATATION

Un maximum 2 athlètes par couloir (largeur de 2,5 m) est autorisé.

10.3. ZONE DE TRANSITION

Après la natation, il y a une période de "neutralisation" obligatoire de 10 secondes pour chaque athlète. Le but de cette neutralisation est de sécher l'excès d'eau des athlètes. L'eau sur la piste peut provoquer un dérapage et est dangereuse pour tous les athlètes. Le non respect de cette règle entraîne la disqualification.

10.4. VÉLO

- a) Les athlètes doublés ne sont pas éliminés de la compétition.
- b) Les athlètes peuvent drafter entre eux.

11. TRIATHLON/DUATHLON LONGUE DISTANCE

11.1. AIDE EXTÉRIEURE

Assistance médicale, nourriture et boissons sont autorisées aux endroits prévus par l'organisation. L'aide extérieure personnelle n'est pas autorisée.

11.2. SANCTIONS

- a) La pénalité en temps pour drafting est de 5 minutes. Cette pénalité est exécutée par l'athlète dans le premier box de pénalité rencontré.
- b) Si un (une) athlète reçoit 3 cartes bleues, il (elle) est disqualifié(e).
- c) La pénalité en temps pour blocking est de 30 secondes pour les épreuves "Middle distance" et d'1 minute pour les épreuves "Long Distance". Cette pénalité doit être effectuée dans le premier box de pénalité rencontré.

11.3. EMBLEMES COACHS

Les coachs peuvent fournir à leurs athlètes leur propre nourriture et boissons aux endroits prévus par l'organisation.

11.4. ZONE DE TRANSITION

Le Head Referee peut décider si une aide peut être fournie aux athlètes. Dans ce cas, cette aide doit être offerte à chaque athlète.

12. COMPÉTITION PAR ÉQUIPE ET RELAIS

12.1. COMPÉTITION PAR ÉQUIPE

12.1.1. TYPE DE COMPÉTITION

	Type	Nombre d'athlètes	Distance
Triathlon à pd 16 ans⁽¹⁾	Equipes	Hommes/mixte: min 3, max.5 Dames: min. 3, max. 5	750m/20km/5km
Duathlon à pd 16 ans⁽¹⁾	Equipes	Hommes/mixte: min. 3, max. 5 Dames: min. 3, max. 5	5km/20km/2,5km

(1) Un athlète catégorie "Jeune" participant à une épreuve par équipe ne peut participer à une autre course le même jour.

12.1.2. DÉFINITION

Une équipe se compose au minimum de 3 et au maximum de 5 athlètes, pour les hommes/mixtes et les dames. Le parcours se fait en équipe du début à la fin. Le temps de l'équipe commence à la natation et se termine lorsque le troisième membre de l'équipe franchit la ligne d'arrivée.

12.1.3. RÉSULTATS

Le temps de l'équipe par discipline et le temps final seront pris lorsque le 3eme membre de l'équipe quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.

12.1.4. INSCRIPTION

- Pour un CB, tous les membres de l'équipe doivent être membre du même club.
- Le jour de l'épreuve, le capitaine de l'équipe recueille toutes les licences LF3/3VL de l'équipe et se présente au secrétariat de l'épreuve. Le capitaine signe la feuille avec la composition officielle de l'équipe.
- Un athlète doit être âgé d'au moins 16 ans lors de l'année en cours.
- En équipe, une équipe exclusivement féminine n'a accès qu'au classement féminin.

12.1.5. TENUES

Tous les membres de l'équipe doivent porter une tenue identique.

12.1.6. BRIEFING

Tous les athlètes participants doivent assister au briefing.

12.1.7. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Equipes:
 - Hommes/mixte: maximum 5 (minimum 3) athlètes par équipe;
 - Dames: maximum 5 (minimum 3) athlètes par équipe.
- Chaque équipe doit comprendre en son sein un capitaine.
- Seul le capitaine de l'équipe peut déposer une réclamation.

12.1.8. CHECK-IN

Tous les membres de l'équipe doivent se présenter en même temps.

12.1.9. DÉPART

- Différentes manières de donner le départ sont possibles:
 - Piscine - en fonction du nombre de couloirs : 1 équipe par couloir ;

- ii. Eau libre : toutes les 2 minutes, les 10 dernières équipes toutes les 3 minutes ;
- iii. Duathlon :
 - Tous en même temps ;
 - par vagues.
- b) L'ordre de départ est établi en fonction du classement inverse du précédent CB, avec les nouvelles équipes en tête de liste. Le HR établira un ordre de départ aléatoire pour les nouvelles équipes ou pourra faire des ajustements à la liste générale de départ.
- c) Chaque équipe doit être présente dans la zone de pré-départ 5 minutes à l'avance.
- d) Le temps commence à courir à partir de l'heure de départ prévue.
- e) Les équipes qui se présentent après l'heure de départ annoncée reçoivent une pénalité de 5 minutes (2 minutes pour les jeunes) ou sont exclues.
- f) Pour les départs par équipe, tous les membres de l'équipe démarrent en même temps ou par vagues.

12.1.10. VÉLO

- a) Généralité: Le vélo et le casque doivent répondre aux exigences d'une épreuve avec drafting.
- b) Equipes :
 - i. Le drafting entre équipes différentes n'est pas autorisé;
 - ii. L'équipe est considérée comme dépassée à partir du moment où le premier de l'équipe rattrapante arrive à hauteur de la roue du premier athlète de l'équipe rattrapée.
 - iii. L'équipe qui rattrape à 2 minutes pour dépasser une autre équipe, cela commence dès que l'équipe entre dans la zone de drafting (25 m) de l'équipe qui la précède;
 - iv. Une fois rattrapée, l'équipe dépassée doit se laisser décrocher dans les 30 secondes pour qu'il y ait au moins 25 m entre les 2 équipes;
 - v. Une équipe qui dépasse une autre équipe doit garder au moins 2 m d'écart;
 - vii. Chaque équipe doit rouler sur sa droite (ne pas provoquer de "blocking") et dépasser par la gauche. On parle de "blocking" quand une équipe ne peut dépasser de façon réglementaire en raison de la mauvaise position de l'équipe la précédant.

12.1.11. ATHLÈTE LÂCHÉ

- a) Un athlète est considéré comme lâché lorsqu'il est à plus de 30 secondes pendant la partie natation ou à plus de 25m en vélo ou en course à pied du co-équipier qui le précède.
- b) L'athlète lâché:
 - i. Ne peut pas s'accrocher à une autre équipe;
 - ii. Ne peut apporter d'aide ou de ravitaillement;
 - iii. Doit immédiatement quitter l'épreuve. S'il n'obtempère pas, cela entraîne la disqualification de toute l'équipe.

12.1.12. ASSISTANCE

- a) Les membres d'une équipe peuvent s'entraider avec une assistance technique, mécanique et du ravitaillement.
- b) Les membres d'une équipe ne peuvent pas s'entraider physiquement durant l'effort (tirer, pousser, porter,...).

12.1.13. ZONE D'ATTENTE

- a) La zone d'attente est une zone située entre deux lignes à la fin de chaque zone de transition. Les membres de l'équipe s'y attendent jusqu'à ce qu'il y ait assez d'athlètes pour commencer la prochaine discipline.
- b) L'équipe peut quitter la zone d'attente/zone de transition si elle comprend au moins 3 athlètes.
- c) Les athlètes qui ne se trouvent pas dans la zone d'attente au départ de leur équipe sont retirés de la course.

12.1.14. BOX DE PÉNALITÉ

- a) Les pénalités sont expliquées au chapitre 3. Lors d'une épreuve par équipe, le carton est montré au premier athlète et est considéré comme valable pour toute l'équipe:
 - i. Pour drafting durant la partie cycliste, l'équipe doit se rendre 1 minute dans le box de pénalité.

- ii. Pour blocking durant la partie cycliste, l'équipe doit se rendre 30 secondes dans le box de pénalité.
 - iii. L'assistance physique durant la partie natation, vélo ou course à pied est interdite et entraîne la disqualification des athlètes impliqués (voir 2.2 Aide extérieure).
- b) Il est de la responsabilité de l'équipe de s'arrêter dans le box de pénalité. Si elle ne le fait pas, l'équipe sera disqualifiée
- c) Une seconde infraction pour drafting entraîne la disqualification de l'équipe.

12.1.15. ARRIVÉE

- a) Une équipe est considérée comme arrivée lorsque le 3^{ème} membre de l'équipe a franchi la ligne d'arrivée.
- b) En cas d'ex aequo, le temps de course à pied sera décisif. En cas de duathlon, c'est le temps de la seconde course à pied qui sera pris en compte.

12.1.16. DISQUALIFICATION

- a) Lors de la disqualification d'un athlète, seul cet athlète doit quitter la course.
- b) Lors de la disqualification d'une équipe, tous les membres de l'équipe doivent quitter immédiatement la course.
- c) Une équipe est automatiquement disqualifiée lorsqu'elle ne compte plus au moins 3 athlètes.

12.2. COMPÉTITION EN RELAIS

12.2.1. TYPE DE COMPÉTITION

	<i>Type de compétition</i>	<i>Nombre d'athlètes</i>	<i>Distance</i>
Triathlon à partir de 12 ans	Team Relay Adultes	Un team est composé de 3 athlètes du même sexe	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km
Triathlon à partir de 12 ans	Mixed Relay Adultes	Un team est composé de 2 dames et de 2 hommes H - D - H - D	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km
Triathlon 12 à 15 ans(1)	Mixed Relay Jeunes C & B	Un team est composé de 1 dame et de 2 hommes H - D- H	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km
Triathlon 16 à 19 ans(1)	Mixed Relay Jeunes A & Jun	Un team est composé de 1 dame et de 2 hommes H - D - H	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km

- (1) Un athlète catégorie "Jeune" participant à une épreuve par équipe ne peut participer à une autre course le même jour.

12.2.2. DÉFINITIONS

- a) Mixed relay adults: Un team est composé de 4 athlètes: 2 hommes et 2 dames qui participent dans l'ordre suivant: homme, dame, homme, dame. Chaque athlète effectue individuellement l'épreuve complète. Le temps de l'équipe commence avec le premier membre de l'équipe et se termine avec l'arrivée du quatrième membre de l'équipe. Le temps est pris en continu et ne s'arrête pas lors du relais.
- b) Mixed relay youth: Un team est composé de 3 athlètes: soit de la catégorie Jeune C-B soit de la catégorie Jeunes A- Junior avec maximum 2 athlètes du même sexe. En cas de force majeure, un Jeune C ou B peut participer dans la catégorie supérieure mais ce team ne sera pas repris au classement officiel CB. Chaque athlète effectue individuellement l'épreuve complète. Le temps de l'équipe commence avec le premier membre de l'équipe et se termine avec l'arrivée du 3^{ème} membre de l'équipe. Le temps est pris en continu et ne s'arrête pas lors du relais.
- c) Team relay adults: Un team est composé de 3 athlètes de même sexe. Chaque athlète effectue individuellement l'épreuve complète. Le temps de l'équipe commence avec le premier membre de l'équipe et se termine avec l'arrivée du quatrième membre de l'équipe. Le temps est pris en continu et ne s'arrête pas lors du relais.

12.2.3. RÉSULTATS

- a) Mixed relay: Le temps de l'épreuve par athlète et le temps final seront pris lorsque le 4eme athlète de l'équipe (chez les adultes) ou le 3^{ème} athlète de l'équipe (chez les Jeunes) quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.
- b) Team relay: Le temps de l'épreuve par athlète et le temps final seront pris lorsque le 4eme athlète de l'équipe (chez les adultes) ou le 3^{ème} athlète de l'équipe (chez les Jeunes) quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.

12.2.4. INSCRIPTION

- a) Pour un CB, chaque athlète du team doit être membre du même club.
- b) Le jour de l'épreuve, le capitaine du team recueille les licences LF3/3VL de l'équipe et se présente au secrétariat de l'épreuve. Le capitaine signe la feuille avec la composition officielle du team.
- c) Pour le Team Relay et le Mixed Relay (adultes) l'athlète doit être âgé d'au moins 12 ans lors de l'année en cours.
- d) Pour le Mixed Relay (jeunes) le team doit être composé d'athlètes de même catégorie. A partir des jeunes B, si nécessaire, un membre peut être remplacé par un athlète d'une catégorie plus jeune.
- e) Dans les Mixed Relay adultes et jeunes, l'athlète ne concourt que pour une seule équipe et n'effectue qu'un seul relais.

12.2.5. TENUE

Tous les membres du team doivent porter une tenue de compétition identique.

12.2.6. BRIEFING

Tous les athlètes participants doivent assister au briefing de l'épreuve.

12.2.7. COMPOSITION DU TEAM

- a) Relays :
 - i. Team relay adultes: un team est composé de 3 athlètes de même sexe.
 - ii. Mixed relay adultes: un team est composé de 2 dames et de 2 hommes. Le départ doit être pris avec quatre athlètes différents (2H et 2 F).
 - iii. Mixed relay jeunes: un team est composé d'1 dame et de 2 hommes de même catégorie. A partir des jeunes B, si nécessaire, un membre peut être remplacé par un athlète de catégorie plus jeune.
- b) Chaque team désigne, parmi ses athlètes, un capitaine d'équipe (ou un responsable de club chez les jeunes).
- c) Seul le capitaine peut déposer une réclamation.

12.2.8. CHECK-IN

Tous les membres de l'équipe doivent se présenter ensemble au check-in.

12.2.9. DÉPART

Différents modes de départ sont possibles : -

- i. Piscine - en fonction du nombre de couloirs : maximum 2 athlètes par couloir ;
 - ii. Eau libre :
 - Pour les Relay adults: tous ensemble ou par vagues ;
 - Pour les Mixed relay jeunes : les jeunes C & B partent dans la même série, ainsi que les jeunes A & juniors.
 - iii. Duathlon :
 - Tous en même temps ;
 - Par vagues.
- a) L'ordre de départ est déterminé en fonction du classement inverse du précédent CB, avec les nouvelles équipes en tête de liste. Le Head Referee établira un ordre de départ aléatoire pour les nouvelles équipes ou pourra faire des ajustements à la liste générale des départs.

- b) Un team doit se trouver en zone de pré-départ 5 minutes avant l'heure de départ prévue.
- c) Le temps commence à courir à partir de l'heure de départ prévue.
- d) Un team qui se présente après l'heure de départ annoncée reçoit une pénalité de 5 minutes (ou 2 minutes pour les jeunes) ou est exclu.

12.2.10. VÉLO

- a) Généralités: Le vélo et le casque doivent répondre aux exigences d'une épreuve avec drafting.
- b) Mixed relay: Le drafting entre différents athlètes de même sexe est autorisé.

12.2.11. ASSISTANCE

Les membres du team ne peuvent s'entraider ni au point de vue technique ni au point de vue ravitaillement.

12.2.12. RELAIS

- a) Le relais s'effectue dans la zone de relais ou "Relay Zone" de 15 m.
- b) Le relais s'active dès que l'athlète entrant touche l'athlète sortant de la main.
- c) Si le relais s'effectue en dehors de la zone prévue, les deux athlètes doivent revenir dans cette zone et effectuer à nouveau le relais selon la procédure correcte. Sinon, une pénalité en temps sera appliquée.
- d) Si le passage de relais n'a pas lieu, le team est disqualifié.
- e) Dans l'attente du relais, les athlètes devront attendre dans la zone de pré-relais prévue jusqu'à ce qu'un TO donne l'autorisation d'entrer dans la zone de relais.

12.2.13. BOX DE PÉNALITÉ

Les pénalités en temps dans le box de pénalité peuvent être effectuées par tout membre de l'équipe qui participe encore à la course ou doit encore y participer. Seul le départ "anticipé" du premier membre de l'équipe doit être effectué immédiatement dans la zone de transition.

12.2.14. ARRIVÉE

- a) Seul le dernier athlète de l'équipe peut franchir la ligne d'arrivée.
- b) En cas d'ex-aequo, le temps de course à pied du dernier athlète sera décisif. En duathlon, le temps de la deuxième course à pied du dernier athlète est décisif.

13. PARATRIATHLON

Pour plus d'informations, voir le chapitre 17 du règlement de compétition du World Triathlon.

https://www.triathlon.org/uploads/docs/World_Triathlon_Sport_Competition_Rules_2020_201811253.pdf

14. EPREUVES CROSS

- a) Généralités :
 - i. Cross triathlon consiste en natation, VTT et course à pied (trail).
 - ii. Cross duathlon consiste en course à pied (trail), VTT, course à pied (trail).
- b) Dans les épreuves "cross", le vélo (éventuellement aussi la course à pied) se déroule sur un parcours VTT qui peut aussi inclure des routes.
- c) En plus des conditions concernant le vélo décrites au §5.2, des spécifications supplémentaires s'appliquent à la partie vélo :
 - i. L'utilisation d'un VTT est obligatoire. Les vélos de cyclo-cross et gravel sont interdits;
 - ii. Le diamètre minimum des roues est de 26 pouces (inches) et le maximum est de 29 pouces (inches). La section minimale des pneus est de 1,5 pouce (inch) soit 3,81 cm. Les roues de diamètres différents sont autorisées.
 - iii. Le guidon VTT est obligatoire, les extensions latérales sont autorisées, les prolongateurs sont interdits;

- iv. Différents profils de pneus (avec ou sans crampons) sont possibles en fonction de la surface du parcours. Les pneus pourvus de pointes métalliques ou des vis sont interdits, sauf en triathlon/duathlon d'hiver sur neige/glace où il est permis d'utiliser des pointes métalliques ou des vis de moins de 2 mm;
 - v. Les athlètes peuvent pousser ou porter leurs vélos sur le parcours;
 - vi. Les athlètes doublés ne sont pas éliminés de la compétition;
 - vii. Les athlètes doivent avoir leur matériel de réparation et procéder eux-mêmes aux réparations durant l'épreuve.
 - viii. Durant la partie vélo, le numéro de dossard peut être remplacé par une plaque de cadre fixée au guidon si celle-ci est fournie par l'organisation.
 - ix. Les hommes et les femmes prennent le départ en même temps et le drafting est autorisé.
- d) Sur le parcours à pied, les chaussures pourvues de "spikes" ne sont pas autorisées.

15. ELIMINATOR

15.1. DÉFINITION

- 1) Le format "ELIMINATOR" est une épreuve qui comprend 2 ou 3 triathlons ou multisports organisés l'un derrière l'autre avec une courte période de repos entre eux. Un maximum de 30 athlètes est autorisé au départ de chaque épreuve et un nombre spécifique d'athlètes est éliminé après chaque épreuve ;
- 2) S'il y a plus de 30 athlètes, une pré-sélection est organisée. Comme alternative, une sélection de 30 athlètes peut être effectuée lors d'une épreuve précédente ou suivant un ranking. L'"ELIMINATOR" devient alors la finale de l'épreuve du jour ;
- 3) Les distances de chaque épreuve, y compris la finale reprend les distances d'un Super Sprint ;
- 4) Le triathlon et les autres multisports peuvent être organisés sous le format "ELIMINATOR ».

15.2. PHASE PRÉPARATOIRE

Si plus de 30 athlètes sont admis, une compétition de qualification peut être organisée avec les options suivantes :

- a) Une épreuve Super Sprint avec qualification au temps (peut être organisée le jour de la course finale ou le jour précédent) :
 - (i) Les 30 meilleurs temps seront admis à la finale. En cas d'ex-æquo concernant la 30^{ème} place, ces athlètes seront également admis à la finale.
- b) Super Sprint Qualificatif (peut être organisée le jour de la course finale ou le jour précédent). Programme de « repêchage » (programme étendu) :
 - (i) 31 - 40 athlètes :
 - 2 séries qualificatives (avec jusque 20 athlètes par série). Les 10 premiers de chaque série sont qualifiés pour la finale.
 - 1 repêchage avec les non qualifiés, les 10 meilleurs vont en finale. Ces athlètes gardent leur n° de dossard et leur emplacement en transition. La présentation des athlètes se fera suivant leur ranking ou une autre liste disponible.
 - (ii) 41 - 50 athlètes :
 - 2 séries qualificatives (avec jusqu'à 25 athlètes par série). Les 10 premiers de chaque série sont qualifiés pour la finale.
 - 1 repêchage avec les non qualifiés (max 30). Les 10 meilleurs vont en finale. Ces athlètes gardent leur n° de dossard et leur emplacement en transition. La présentation des athlètes se fera suivant leur ranking ou une autre liste disponible.
 - (iii) 51 - 60 athlètes :
 - 2 séries qualificatives (avec jusque 30 athlètes par séries). Les 10 premiers de chaque série sont qualifiés pour la finale.
 - 2 repêchages avec les non qualifiés (max 20) de chaque série qualificative. Les athlètes concernés partent avec les mêmes athlètes de leur première série. Les 5v premiers de chaque repêchage vont en finale.
 - (iv) 61 - 70 athlètes :
 - 3 séries qualificatives (max 23-24 athlètes par série). Les 8 premiers de chaque série vont en finale.
 - 2 repêchages pour les athlètes non qualifiés (max 46 athlètes). Les trois premiers de chaque série sont qualifiés pour la finale. Les athlètes seront classés en fonction de leur temps en qualification et seront répartis équitablement entre les deux séries. Deux séries de qualification (jusqu'à 25 athlètes par série). Les 10 meilleurs athlètes de chaque série se qualifient pour la finale.

- 1 repêchage avec les non qualifiés (max 30). Les 10 meilleurs vont en finale. Ces athlètes gardent leur n° de dossard et leur emplacement en transition. La présentation des athlètes se fera suivant leur ranking ou une autre liste disponible.
- c) Programme sans repêchage (programme court), en cas de :
 - (i) 2 séries qualificatives, les 15 meilleurs athlètes se qualifieront pour la finale ;
 - (ii) 3 séries qualificatives, les 10 meilleurs athlètes se qualifieront pour la finale ;
 - (iii) 4 séries qualificatives, les 7 meilleurs athlètes de chaque séries seront qualifiés plus les 2 repêchés au temps les plus rapides de toutes les courses de qualification.
- d) L'arbitre principal peut établir d'autres modèles de compétition, avec ou sans repêchage, et procéder à des ajustements concernant le nombre d'athlètes autorisés ;
- e) En cas d'ex-æquo dans les épreuves qualificatives, les athlètes concernés seront admis à la finale et le nombre de participants sera ajusté ;
- f) Toute épreuve dans un format différent peut servir d'épreuve de qualification ;
- g) Tout classement pourra être utilisé comme résultat final alternatif en cas d'annulation ou d'impossibilité d'organiser ou de terminer une course qualificative ou la course finale;
- h) La (les) série(s) qualificative(s) décide(nt) :
 - (i) des 30 athlètes qualifiés pour la finale ;
 - (ii) de la liste de préséance (au temps) des non qualifiés qui pourraient éventuellement prendre une place laissée libre par des athlètes qualifiés et gagner des places au classement.

15.3. PHASE FINALE

- a) La phase finale d'une épreuve "Eliminator" comprend 2 ou 3 épreuves format Super Sprint organisées les unes derrière les autres, avec un temps de repos court entre elles, avec de préférence 300 m de natation + 6 kms de vélo + 1,5 kms de course à pied (+/- 10% de tolérance).
- b) Le premier départ des séries finales ne peut intervenir moins de 90 minutes avant la fin de la dernière série qualificative du même sexe.
- c) La numérotation des athlètes se fait suivant leur temps en qualification.
- d) La série suivante démarre 30 minutes après la fin de la série précédente.
- e) Les athlètes ne sont éliminés que sur la ligne d'arrivée ;

ELIMINATOR avec 2 tours	Qualification après élimination
Après la 1ère série	15 athlètes

ELIMINATOR avec 3 tours	Qualification après élimination
Après la 1 ère série	20 athlètes
Après la 2ème série	10 athlètes

- f) En cas d'ex-æquo lors de la phase finale, les athlètes concernés seront autorisés à concourir à la série suivante et le nombre de participants sera ajusté ;
- g) Les athlètes DSQ, DNF ou DNS sont interdits de toute participation ultérieure ;
- h) Matériel :
 - i. Les athlètes peuvent enregistrer un (1) vélo et le matériel nécessaire dans la zone de transition avant le premier tour ;
 - ii. Si du matériel supplémentaire est nécessaire pour la(les) série(s) suivante(s), les athlètes peuvent l'amener dans l'intervalle de temps entre les séries ;
 - iii. les roues de rechange ne sont pas autorisées dans la zone de transition.
 - iv. les roues de rechange peuvent être placées dans la Wheel Station située près de la zone de transition.
 - v. l'équipement utilisé lors du warm-up ainsi que tout autre équipement non lié à la compétition ne peut être enregistré au premier check-in ou lors des pauses. Cependant, en fonction des conditions locales, l'arbitre principal HR peut exceptionnellement l'autoriser.

15.3.3 Réglementation spécifique pour la phase finale :

- i. Zone de transition :
Avant le début de chaque série, tout doit être dans la box prévue à cet effet, sauf:
 - Les chaussures vélo si elles sont montées sur des pédales.
 - Le casque s'il est placé sur le vélo
 - Lunettes si elles sont placées sur le vélo ou le casque.
 - Les chaussures de course si elles sont placées dans la zone réservée aux athlètes.
- ii. Pénalités : doivent être exécutées durant la série qui les a générées.
- iii. Après l'arrivée et avant le départ suivant :
 - a. Les athlètes qualifiés pour la(les) série(s) suivante(s) peuvent retourner dans la zone de transition. Ils peuvent remettre en place leur matériel en place y compris mais non limitatif, la préparation de leur vélo et éventuellement changer de roues.
 - b. Les athlètes éliminés n'ont plus accès à la zone de transition pendant et même entre les séries. Leur matériel est pris en charge et stocké dans un endroit spécifique par les TO.
- iv. La zone de transition, la zone de pré-départ et les passages entre les deux zones sont uniquement accessibles aux athlètes de la série suivante ;
- v. Les coaches peuvent aider leurs athlètes dans l' « Athlete Lounge »;
- vi. Les athlètes doivent être prêts 3 minutes avant le départ pour le « Line Up ». Les athlètes inscrits en retard seront relégués à la dernière place du « Line Up ». Aucun athlète ne sera autorisé à prendre le départ s'il n'est en place 30 sec. avant celui-ci.
- vii. Les décisions concernant le "Field of play" prises par les TO et l'arbitre principal seront considérées comme définitives durant la phase finale, excepté lors de la grande finale. Les athlètes disqualifiés (DSQ) ne peuvent prendre part aux séries suivantes. Seuls les athlètes ayant franchi la ligne d'arrivée peuvent participer aux séries suivantes. Les disqualifications ou pénalités prononcées durant la dernière manche seront traitées selon les règles sportives en vigueur.
- viii. Si un athlète qualifié pour la série suivante se désiste auprès de l'arbitre principal au minimum 5 minutes avant le départ suivant, le premier athlète non qualifié sur la liste d'attente sera autorisé à prendre part à cette série.
- ix. La sélection suivante et les conditions de sélection des athlètes admis au tour suivant sont susceptibles d'être modifiées par l'arbitre principal, si moins de 30 athlètes partent ou si moins de 30 athlètes terminent la compétition.
- x. Les athlètes éliminés seront informés de leur élimination par l'arbitre principal sur la ligne d'arrivée;
- xi. Interruption de l'épreuve :
Si l'épreuve est arrêtée et qu'il est impossible de la reprendre, le résultat sera le suivant :
 - Si l'épreuve s'est arrêtée dans le premier segment, les résultats seront établis comme suit:
 - en premier lieu: les athlètes sont qualifiés en fonction de leur temps final en série qualificative.
 - ensuite, les athlètes qualifiés via un repêchage sont qualifiés suivant leur temps en repêchage.
 - Si l'épreuve est interrompue lors du second ou du troisième segment, les derniers temps de passage enregistrés serviront de classement. Les athlètes éliminés ou DNF seront classés suivant leur dernière position enregistrée dans le segment complet précédent.

15.4 RÉSULTATS

Les résultats sont basés sur les critères suivants:

- a) Les athlètes qui franchissent la ligne d'arrivée sont classés suivant la position qu'ils occupaient lors de leur arrivée. Si des athlètes reçoivent une notation DNF ou LAP (doublé), ils sont classés en ordre décroissant de tours effectués. Si plusieurs athlètes reçoivent une notation DNF ou LAP, ils sont classés en ordre décroissant en fonction du dernier passage chronométré enregistré où ils sont passés.
- b) Les athlètes des séries précédentes sont classés suivant le même principe.
- c) Les athlètes de "phases préliminaires" sont classés suivant leur temps final, après les athlètes de la "phase finale"
- d) Les athlètes disqualifiés n'apparaissent pas dans le classement final.

16. AQUABIKE

16.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Les épreuves consistent en un parcours de natation, une zone de transition 1, un parcours vélo, une zone de transition 2 et une courte section à pied jusqu'à la ligne d'arrivée
- b) Cette courte section à pied fait la connexion entre la zone T2 et la ligne d'arrivée. Elle doit être la plus courte possible et ne peut pas dépasser 1 km;
- c) Les épreuves d'aquabike peuvent être programmées en même temps que d'autres épreuves de triathlon. Les épreuves d'aquabike auront les mêmes distances de natation et de vélo que le triathlon programmé lors du même événement ;
- d) Les épreuves peuvent être organisées séparément en suivant les distances selon Annexe A : Distances des courses et catégories d'âge.

16.1. RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

- a) La réglementation sportive générale, les lignes directives et les exceptions concernant le triathlon dont l'aquabike fait partie, s'appliquent également à ces épreuves d'aquabike ;
- b) La réglementation sportive générale est d'application sur les organisés de manière indépendante.

17. EPREUVES POUR JEUNES

17.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Restrictions pour les jeunes :
 - i. Pour les enfants de moins de 12 ans (Iron-/Powerkids), les épreuves se font sur le principe « Just 4 Fun ». Les distances sont en accord avec les catégories d'âge (et plus courtes que la distance pour Jeunes C). Le résultat ou la compétition ne sont pas une priorité mais bien le plaisir et l'apprentissage. Les Ligues concernées (LF3/3VL) communiquent leurs activités et règlements Kids via leur site internet officiel.
 - ii. Les compétitions officielles de triathlon/duathlon concernent les jeunes à partir de 12 ans (ou de l'année de leurs 12 ans)
 - iii. Les mineurs ne peuvent participer aux épreuves de triathlon ou duathlon qu'avec le consentement écrit de leur parents, tuteurs ou représentants légaux ;
 - iv. Le nombre d'épreuves maximales (uniquement pour les affiliés 3VL - « Decreet Medisch Verantwoord Sporten ») :
 - M/F 12-13 ans (Jeunes C) : maximum 10 épreuves par an (tri- ou duathlons).
 - M/F 14-15 ans (Jeunes B) : maximum 15 épreuves par an (tri- ou duathlons).
 - M/F 16-17 ans (Jeunes A) : maximum 15 épreuves par an (tri- ou duathlons).
 - v. La participation d'un athlète est confirmé s'il est inclus dans une liste de résultats (même s'il est noté DSQ ou DNF) ;
 - vi. Un athlète qui ne respecte pas les règles ci-dessus sera retiré du classement des circuits/challenges.

17.2. DÉPARTS

- a) Le drafting entre athlètes ayant pris des départs différents n'est pas autorisé ;
- b) Départs séparés pour garçons et filles ;
- c) Départs séparés (min 45 minutes split time) pour les jeunes C et les jeunes B ;
- d) Les jeunes A et les Juniors partent ensemble pour parcourir une même distance (Sprint drafting) ;
- e) Les jeunes A et les Juniors ne peuvent pas partir en même temps que les adultes ;
- f) Toutes les épreuves Jeunes sont des compétitions avec drafting autorisé. Toutefois, le drafting entre les athlètes ayant pris des départs différents est interdit.

Des exceptions concernant les points c, d, et f peuvent être accordées par les ligues respectives ou Be3.

17.3. NATATION

- a) Combinaisons néoprène:
- Jeunes A & juniors : voir règlement général, voir chapitre4 ,Comportement durant la natation;
 - Jeunes B & C : combinaison néoprène est obligatoire lorsque la température de l'eau est inférieure à 18°C, au-delà l'utilisation de la combinaison est autorisée.

18. EPREUVES TRIO/DUO

- a) Distances autorisées par catégorie d'âge et par sous-discipline :
- Pour tous les âges, l'année de naissance est prise en compte pour déterminer les distances autorisées;
 - Pour les distances spécifiques dans les différentes disciplines, un écart de 10% est permis. En cas d'écarts, l'autorisation préalable de l'arbitre principal doit être demandée ;
 - Pour les jeunes (jusqu'aux Juniors inclus), la participation à un trio/duo est considéré comme une épreuve complète ;
 - Pour les jeunes (jusqu'aux Juniors inclus), un athlète ne peut effectuer qu'un seul élément de l'épreuve en tant que membre d'une équipe.

Âge	Natation	Vélo	VTT	Course à pied*
12 ans	750m	20 km	10 km	5 km
13 ans	750m	20 km	10 km	5 km
14 ans	1500m	40 km	20 km	10 km
15 ans	1500m	40 km	20 km	10 km
16 ans	4000m	90 km	45 km	20 km
17 ans	4000m	90 km	45 km	20 km
18 ans	4000m	120 km	60 km	20 km
≥19 ans	4000m	180 km	90 km	42 km

*En duathlon, la première et la seconde course à pied doivent être additionnées pour calculer la distance.

- b) Une épreuve trio/duo constitue une série distincte ;
- c) Code de conduite :
- En se présentant à l'inscription le jour de l'épreuve, le trio/duo doit se présenter conjointement au secrétariat de la compétition avec les documents nécessaires (licence, carte d'identité). Le cycliste doit se présenter au check-in avant la clôture du check-in de sa série spécifique, sinon un TO peut refuser de permettre au trio/duo de prendre le départ, ce qui entraîne la disqualification automatique de l'équipe ;
 - Le passage de relais doit se faire dans l'espace prévu à l'intérieur de la zone de transition et selon la procédure prévue (en se passant un bracelet ou un velcro avec la puce) ;
 - Durant le changement, seule la personne de la discipline suivante peut être présente dans la zone de transition prévue. Par exemple: en triathlon, seul le nageur + le cycliste peuvent être présents dans la zone prévue pour le premier relais; ensuite, lors du second relais, seul le cycliste + le coureur à pied peuvent se trouver dans la zone;
 - Une fois dans la zone de transition, le participant doit se tenir prêt à l'endroit prévu (pas d'échauffement avec déplacement autorisé);
 - Si le cycliste reçoit une carte bleue lors d'une épreuve non-drafting, cela doit être signalé lors du passage de relais et le coureur doit d'abord se présenter en box de pénalité avant de s'élancer sur le parcours à pied;
 - Les cyclistes portent clairement le dossard sur le dos et le coureur à pied clairement sur la poitrine ;
 - Chaque membre d'un trio/duo a le numéro de dossard inscrit sur le dos de la main.
 - Lorsqu'un membre d'une équipe est disqualifié, la disqualification s'applique à toute l'équipe.

19. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

19.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Seuls les athlètes titulaires d'une licence belge « Jeune » ou « compétition » en cours de validité et de nationalité belge peuvent remporter le titre individuel de champion(s) de Belgique et recevoir les prix correspondants ;
- b) Seules les équipes et les teams dont tous les membres sont titulaires d'une licence « Jeune » ou « compétition » de la 3VL ou LF3 valide peuvent prétendre au titre de champion de Belgique ;
- c) La licence « Jeune » ou « compétition » doit être validée par 3VL ou LF3 au plus tard l'avant-dernier jour ouvrable avant le CB ;
- d) Si le format du CB est modifié en raison de circonstances, le titre de champion de Belgique ne sera pas attribué.

19.2. PODIUMS

- a) Epreuves individuelles :
 - i. Un titre de champion de Belgique sera attribué par sexe pour les catégories ci-dessous :
 - « Overall » - Champion(ne) de Belgique ;
 - U23 (jusqu'à et y compris 23 ans) - Champion(ne) de Belgique U23 ;
 - Seniors - Champion de Belgique Seniors ;
 - Masters par catégorie (A, B, C et D) - Champion de Belgique suivant la catégorie.
 - ii. Les trois meilleurs athlètes par catégorie classés ci-dessus recevront une médaille officielle de Be3.
 - iii. Le vainqueur de la catégorie « Overall » est champion de Belgique et reçoit le maillot officiel Be3 de Champion de Belgique. Lorsque les Jeunes A et les Juniors démarrent ensemble (voir §17.2.d), les vainqueurs des deux catégories reçoivent un maillot officiel de champion de Be3.
 - iv. Le vainqueur du Championnat de Belgique de l'année X peut porter un équipement aux couleurs tricolores belges jusqu'au prochain Championnat de Belgique X+1 de la même discipline. Si cette épreuve n'est pas organisée l'année x+1, il peut porter ce maillot jusqu'au 31/12/X+1.
- b) Epreuves par équipe :
 - i. Par série (hommes/mixte, dames), un titre de Champion de Belgique est attribué pour les catégories ci-dessous:
 - Overall ;
 - Espoirs (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie U23 ou plus jeunes).
 - Masters (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie Masters).
 - ii. Les trois meilleurs équipes des podiums ci-dessus recevront un trophée officiel Be3 ;
 - iii. Le vainqueur de la catégorie « Overall » est le champion(e) de Belgique.
- c) Epreuves relais
 - i. Par série, un titre de Champion de Belgique est attribué pour les catégories ci-dessous:
 - Overall;
 - Espoirs (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie U23 ou plus jeunes).
 - Masters (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie Masters).
 - Sur les compétitions pour jeunes : Jeunes C & B, Jeunes A et Juniors.
 - ii. Les trois meilleurs équipes des podiums ci-dessus recevront un trophée officiel Be3 ;
 - iii. Le vainqueur de la catégorie « Overall » est le champion(e) de Belgique.
- d) Les vainqueurs d'une catégorie d'âge sont les Champion(e)s de Belgique de cette catégorie.

19.3. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

Une vue d'ensemble des différents championnats belges possibles peut être trouvée dans

- a) Annexe G : Championnats de Belgique.

Si l'organisation fournit des prix en argent, ceux-ci doivent être les mêmes pour les femmes et les hommes.

20. EPREUVES TRI/ETU

20.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Toutes les inscriptions des athlètes souhaitant faire partie de la sélection nationale se font via Be3 ;
- b) Les règlements de TRI sont d'application;
- c) Le port de l'équipement national conforme au règlement TRI est obligatoire pour participer. Cette demande doit être faite auprès des ligues respectives.

20.2. TITRES

- a) Seul le vainqueur du Championnat d'Europe ou du Championnat du Monde dans l'élite porte le titre de champion d'Europe ou de Champion du Monde respectivement ;
- b) Dans les Championnats d'Europe et Championnats du Monde des « age groupers » (groupes d'âge), le vainqueur est "Champion d'Europe ou Champion du Monde de son groupe d'âge".

ANNEXES

ANNEXE A : DISTANCES DES COURSES ET CATÉGORIES D'ÂGE

A.1 GÉNÉRALITÉS

- Pour tous les âges, l'année de naissance s'applique pour déterminer la catégorie à laquelle on appartient.
- Les distances pour les différentes disciplines sont spécifiées dans l'annexe A, un écart maximum de 10% est permis
- D'autres écarts peuvent être autorisés par le CA de Be3 ou des ligues respectives.
- Les dispositions de TRI s'appliquent aux compétitions internationales (TRI/ETU).

A.2 TABLEAUX*

*Les distances de course différentes (distance totale) qui ne figurent pas dans la liste ci-dessous seront arbitrées sur la base de la distance totale et dans la mesure où elle se rapproche le plus de la distance officielle.

TRIATHLON

Age	Catégorie	Nom	Distance	Natation	Vélo	Course à pied	Développement max
12-13 ans	H/D 12	Jeunes C		250 - 300m	5km	1,5-2km	libre
14-15 ans	H/D 14	Jeunes B	Super Sprint Distance	500m	10km	3km	libre
16-17 ans	H/D 16	Jeunes A	Sprint Distance	750m	20km	5km	Libre
18-19 ans	H/D 18	Juniors	Sprint Distance: 750m/20km/5km Standard Distance: 1500m/40km/10km Middle Distance: 1900-2999m/80-90km/20-21km Long Distance: 3000-4000m/91-200km/22-42,2km				Libre
20-23 ans	H/D U23	Espoirs					Libre
24-39 ans	H/D 24	Seniors					
40-49 ans	H/D 40	Masters A					
50-59 ans	H/D 50	Masters B					
60 +	H/D 60	Masters C					
70+	H/D 70	Masters D					
80+	H/D 80	Masters E					

DUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Distance	Course à pied	Vélo	Course à pied	Développement max
12-13 ans	H/D 12	Jeunes C		1,25km	5km	1,25km	libre
14-15 ans	H/D 14	Jeunes B		2,5km	10km	2,5km	libre
16-17 ans	H/D 16	Jeunes A	Sprint	5km	20km	2,5km	Libre
18-19 ans	H/D 18	Juniors	Sprint Distance: 5km/20km/2.5km Standard Distance: 5km/30km/5km Middle Distance: 10km/40km/5km Long Distance: 10km/60k/10km Long Distance: 10km/120km/20km 20km/80km/10km				Libre
20-23 ans	H/D U23	Espoirs					Libre
24-39 ans	H/D 24	Seniors					
40-49 ans	H/D 40	Masters A					
50-59 ans	H/D 50	Masters B					
60 +	H/D 60	Masters C					
70+	H/D 70	Masters D					
80+	H/D 80	Masters E					

CROSS TRIATHLON

Age	Catégorie	Nom	Natation	VTT	Course à pied
12-13 ans	H/D 12	Jeunes C	300m	3km	2km
14-15 ans	H/D 14	Jeunes B	500m	5km	3km
16-17 ans	H/D 16	Jeunes A	500m	10-12km	3-4km
18-19 ans	H/D 18	Juniors	1000-1500m/20-30km/6-10km + variantes		
20-23 ans	H/D U23	Espoirs			
24-39 ans	H/D 24	Seniors			
40-49 ans	H/D 40	Masters A			
50-59 ans	H/D 50	Masters B			
60 +	H/D 60	Masters C			
70+	H/D 70	Masters D			
80+	H/D 8	Masters E			

CROSS DUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Course à pied	VTT	Course à pied
12-13 ans	H/D 12	Jeunes C	1,25km	3km	1,25km
14-15 ans	H/D 14	Jeunes B	2,5km	5km	2,5km
16-17 ans	H/D 16	Jeunes A	3-4km	10-12km	1,5-2km
18-19 ans	H/D 18	Juniors	6-8km/20-25km/3-4km + variantes		
20-23 ans	H/D U23	Espoirs			
24-39 ans	H/D 24	Seniors			
40-49 ans	H/D 40	Masters A			
50-59 ans	H/D 50	Masters B			
60 +	H/D60	Masters C			
70+	H/D 70	Masters D			
80+	H/D 80	Masters E			

AQUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Température de l'eau	Cours e à pied	Natation	Course à pied
Team Relay	<i>H/D 12</i>		$\geq 22,0^{\circ} C$	1km	250m	1 km
			$< 22,0^{\circ} C$		250m	2 km
12 - 13ans	<i>H/D 12</i>	<i>Jeunes C</i>	$\geq 22,0^{\circ} C$	750m	200m	750m
			$< 22,0^{\circ} C^*$		200m	1,5km
14 - 15ans	<i>H/D 14</i>	<i>Jeunes B</i>	$\geq 22,0^{\circ} C$	1km	250m	1km
			$< 22,0^{\circ} C^*$		250m	2km
16-17 ans	<i>H/D 16</i>	<i>Jeunes A</i>	<i>Standard Distance</i> $\geq 22,0^{\circ} C$	2,5km	1000m	2,5km
			<i>Standard Distance</i> $< 22,0^{\circ} C^*$		1000m	5km
18-19 ans 20-23 ans 24-39 ans 40-49 ans 50-59 ans 60 + 70+ 80+	<i>H/D 18</i> <i>H/D U23</i> <i>H/D 24</i> <i>H/D 40</i> <i>H/D 50</i> <i>H/D 60</i> <i>H/D 70</i> <i>H/D 80</i>	<i>Juniors</i> <i>Espoirs</i> <i>Seniors</i> <i>Masters</i> <i>A</i> <i>Masters</i> <i>B</i> <i>Masters</i> <i>C</i> <i>Masters</i> <i>D</i> <i>Masters</i> <i>E</i>	<i>Long Distance</i> $\geq 22,0^{\circ} C$	5km	2000m	5km
			<i>Long Distance</i> $< 22,0^{\circ} C^*$		2000m	10km

* En aquathlon (courir/nager/courir) l'événement est modifié en (nager/courir) si la température de l'eau est inférieure à 22°C (voir chapitre 4)

AQUABIKE

Âge	Catégorie	Nom	Distance	Natation	Vélo
18 - 19ans	M/F 18	Juniors	Standard	1500m	40 km
20 - 23 ans	M/F	Espoirs			
24 - 39 ans	U23	Seniors			
40 - 49 ans	M/F 24	Masters A	Moyen	1900m à 2999m	80 à 90 km
50 - 59 ans	M/F 40	Masters B	Long	3000m à 4000m	91 à 200 km
60 +	M/F 50	Masters C			
70 +	M/F 60	Masters D			
80 +	M/F 70	Masters E			
	M/F 80				

SWIMRUN (voir annexe J : S)

Âge	Distance	Course*	Natation*
à partir de 16 ans	Promo	≤10km	≤1km
	Moyen	10 - 25 km	≤2km
à partir de 18 ans	Long	>25km	>2km

*distances cumulées

ANNEXE B : FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Lien vers le formulaire de réclamation :

<https://www.triathlon.be/sportrules>

ANNEXE C : DÉFINITIONS

3VL :	Triathlon Vlaanderen
Zone d'arrivée :	Zone droite délimitée avant la ligne d'arrivée
Zone relais :	Voir Relay zone
Descendre avant la ligne de descente :	descente de la zone de transition : Le pied entier de l'athlète doit être en contact avec le sol devant la ligne de descente. Tout manquement à cette règle est considéré comme une violation du règlement.
Ligne de descente :	Une ligne marquée à l'entrée de la zone de transition où les athlètes doivent être complètement descendus de leur vélo avant de traverser et de marcher vers l'aire de transition prévue en préparation de la section de course. La ligne de descente fait la largeur de l'entrée de l'aire de transition et est généralement marquée par une ligne. Un TO est également présent ici.
Zone de déchets :	Zone désignée à l'intérieur de laquelle les déchets peuvent être dopés par un athlète sans risque de sanction.
Athlètes :	Les participants qui s'inscrivent à des compétitions et participent à des épreuves.
Briefing des athlètes :	Le briefing des athlètes qui précède la course, il a lieu généralement avant le départ au plan d'eau (triathlon) ou la ligne de départ de la course à pied (duathlon).
Aquathlon :	Terme reconnu dans le règlement sportif Be3 qui décrit un sport de nature individuelle impliquant à la fois la natation et la course dans un cadre continu.
Aquabike :	Discipline à caractère individuel associant la natation et le cyclisme dans un cadre continu.
Be3 :	Triathlon belge. Cette fédération nationale est incluse dans le cadre international de l'Union internationale de triathlon et s'occupe, entre autres, de la sélection des athlètes aux compétitions internationales (championnats d'Europe, championnats du monde, etc.). La fédération se compose de 2 organismes régionaux : Triathlon Vlaanderen (3VL) et la Ligue Francophone de Triathlon (LF3).
Appel :	Une demande de révision de la décision (autre que "terrain de jeu") d'un Head Referee auprès du Tribunal des litiges (note : un appel en matière de dopage doit être adressé directement au Conseil exécutif de Be3 plutôt qu'au Tribunal des litiges).
Blocking :	L'obstruction ou l'entrave délibérée de la progression d'un athlète par un autre athlète. Par exemple, un athlète qui ne roule pas du bon côté sur le parcours cycliste.
Charge :	Le contact entre 2 athlètes le long de n'importe quel côté possible (avant, côté, arrière) et où l'athlète est gêné dans sa progression.
Pédales à clips :	Pédales avec crochet pour pied
Départ correct :	Tous les athlètes partent après le coup de feu de départ. La course continue.
Départ correct avec des départs anticipés :	Presque tous les athlètes partent après le signal de départ, mais quelques-uns sont encore partis avant le signal. Le départ est toujours déclaré valide et les partants précoces reçoivent une pénalité en temps dans l'aire de transition 1.
Licence d'un jour :	Licence permettant de concourir uniquement pendant le "jour" de la compétition spécifique. Les athlètes ayant une licence journalière déclarent également leur accord avec le règlement sportif de Be3.
OA :	Organe d'administration. L'organe de décision de la ligue impliqué dans les opérations quotidiennes.
Disqualification :	L'athlète doit quitter la compétition en raison d'une pénalité ou du non-respect des conditions de la compétition. Aucun temps d'arrivée ne sera attribué à l'athlète ni aux temps intermédiaires de la course. Aucun prix ne sera attribué et l'athlète apparaîtra dans les résultats comme DSQ.
Zone de drafting entre vélos :	Cette zone comporte chaque athlète et consiste en un rectangle formé autour de chaque athlète. Cette zone peut être pénétrée par un autre athlète pour une durée limitée ou pour dépasser l'athlète. Les dimensions de la zone de rédaction sont de 10 mètres sur 3 mètres.
Zone de drafting moto :	Il s'agit d'un rectangle de 15 mètres de long et de 3 mètres de large qui entoure le véhicule. Le centre de l'avant du véhicule est simultanément le centre de l'avant de la zone de rédaction.
Drafting derrière un véhicule :	Il s'agit d'un rectangle de 35 mètres de long et de 5 mètres de large qui entoure le véhicule. Le centre de l'avant du véhicule est simultanément le centre de l'avant de la zone de rédaction.
Rédaction :	S'applique dès que la zone de drafting d'un athlète chevauche la zone de drafting d'un autre athlète ou d'un véhicule pendant la section cycliste d'une compétition.
Elite :	Les athlètes d'élite sont ceux qui atteignent le plus haut niveau au niveau national et qui sont ensuite également sélectionnés pour les compétitions internationales (championnats européens, championnats du monde, etc.).
ETU :	Triathlon Europe. L'organe responsable de l'Europe au sein de TRI.
Manuel de l'événement :	Un document contenant les conditions de coopération pour les organisations qui veulent être incluses dans le calendrier officiel de l'une ou l'autre ligue. Dans ce manuel de l'événement, les conditions qualitatives et logistiques sont incluses en plus des conditions financières.
Aire de jeu (Field of Play) :	Conditions et circonstances de l'épreuve, qui commence en principe dès l'ouverture du secrétariat de l'épreuve jusqu'à l'annonce du résultat officiel.
Parcours vélo :	Partie du parcours de la course où les athlètes font du vélo. Le parcours de vélo commence à la ligne de montée (switch 1) et se termine à la ligne de descente (switch 2).
FINA :	Fédération Internationale de Natation. Organisme international de coordination de la natation affilié au Comité international olympique.
Finisseur :	Un athlète qui effectue la totalité de la course selon les règles et atteint la ligne d'arrivée comme prévu.
Force majeure :	Force majeure due aux conditions météorologiques, grève, lock-out ou autres perturbations industrielles, comportement illégal envers les autorités publiques, barricades, émeute, foudre, incendie ou explosion, tempête, inondation, liste noire, boycott ou sanctions, embargo sur le fret, retard important dans le transport ou toute action indépendante de la volonté des victimes.
GES	Des sports sains et éthiques
Tribunal des litiges	Le Tribunal des conflits traite les appels interjetés contre une décision du Head Referee et, en première instance, tous les conflits au sein de la fédération.

Approbation :	L'autorisation de la ligue d'organiser un événement. Le but de cette approbation est de déclarer que les préparatifs de l'événement ont été inspectés et sont conformes au manuel et au règlement de l'événement. Cela confirme également que les dispositions nécessaires ont été prises pour organiser un événement sûr et sportif.
Groupe :	Deux athlètes ou plus dont les zones de drafting se chevauchent (applicable dans les compétitions de drafting).
Chef Arbitre :	Anciennement CRO ou Chief Race Official. Est responsable de la coordination et de la supervision des TO lors de la course. Est la personne de contact avec l'organisation et gère les réclamations lors de la course et les erreurs dans les résultats.
Assistance :	Toute tentative par une source non autorisée ou non officielle d'aider ou de stabiliser l'athlète.
Aide/aide extérieure :	Toute nourriture, boisson ou équipement autorisé par le règlement sportif.
IAAF :	Association internationale des fédérations d'athlétisme. Organisme international de coordination de l'athlétisme affilié au Comité international olympique.
Infraction :	Une violation d'un règlement qui entraîne une sanction.
IPC :	Comité international paralympique. L'équivalent du Comité international olympique, mais pour les personnes handicapées.
Plaignant :	Personne ou organisme déposant une plainte (réclamation ou recours).
Ramper :	Action de l'athlète dans laquelle au moins 3 membres ou plus, ensemble ou séquentiellement, entrent en contact avec le sol, pour se propulser en avant.
Segment :	Dans le relais, une étape est la course de triathlon d'un athlète.
LF3	Ligue Francophone de Triathlon, homologue wallonne de la 3VL.
Licence :	Le participant adhère et accepte le règlement de Be3 Sports. Il existe 4 types de licences : licence compétition, licence jeune, licence non compétition et licence journée.
LOC :	Le comité local d'organisation d'une compétition.
Parcours de course à pied :	Partie du parcours de la course où les athlètes courent. Dans les courses de triathlon et de natation, le parcours de course commence à la sortie de la (deuxième) zone d'échange et se termine à l'arrivée. Dans le duathlon (hors route), le premier parcours de course à pied commence du départ à l'entrée de la (première) zone de transition, le second parcours de course à pied commence à la sortie de la (seconde) zone de transition et se termine à l'arrivée. En aquathlon, le premier parcours de course à pied commence du départ à la natation, le second parcours de course à pied de la fin de la natation à l'arrivée.
Multisports :	Toutes les disciplines reconnues par Be3 et non retenues comme triathlons, incluant donc l'aquathlon, la natation course, le duathlon, le Cross duathlon et le Cross triathlon.
NF :	Fédération nationale reconnue par TRI et à laquelle l'athlète est affilié.
Officiel :	Fonctionnaire de l'organisation : aiguilleur, assistant médical, ...
Athlète incompetent :	Un athlète jugé par le personnel médical comme étant incapable de poursuivre la compétition sans se blesser ou blesser d'autres personnes.
Interruption :	Un blocage, une charge ou un mouvement soudain intentionnel qui interfère avec un autre athlète.
Comportement indécent :	L'exhibition délibérée de fesses, de la zone pubienne ou d'organes génitaux. Chez les dames, à cela s'ajoute l'exhibition délibérée du ou des mamelons.
Catégorie open :	Dans la catégorie open, les athlètes de toute catégorie d'âge peuvent participer (en fonction de la distance de la course). Un résultat "global" sera établi pour chaque sexe et un résultat pour chaque catégorie d'âge, si une course séparée est prévue pour la catégorie en question. Si c'est le cas, cela détermine le résultat pour cette catégorie.
Montée après la ligne de montée:	Le pied entier de l'athlète doit être en contact avec le sol après la ligne de foulée. Tout manquement à cette règle est considéré comme une violation du règlement.
Ligne de montée/descente :	Une ligne marquée à la sortie de l'aire de transition vers le parcours vélo où les athlètes montent sur leur vélo et le quittent. La (dis)mount line (ligne de montée/descente) s'étend sur la largeur de la sortie de l'aire de transition et est généralement marquée par une ligne. Un TO est également présent ici.
Conditions de dépassement :	Se produit dès que la partie avant de la roue avant de l'athlète qui dépasse la roue avant (partie avant) de l'athlète qui est dépassé. Un athlète peut dépasser un autre athlète uniquement sur le côté gauche.
Dans l'ensemble :	Un résultat global est un résultat dans toutes les catégories, basé sur la performance.
Cours :	Une ligne de progression du début à la fin, clairement marquée et mesurée selon les spécifications prescrites.
Dépasser :	Lorsque la zone de drafting d'un athlète chevauche la zone de repêchage d'un autre athlète, l'athlète progresse et dépasse cette zone de l'autre athlète dans un délai maximum de 20 secondes. Un athlète ne peut dépasser un autre athlète que sur le côté gauche.
Penalty Box	Une zone séparée près du parcours de cyclisme ou de course à pied pour l'application d'une pénalité en temps en cas d'infraction.
Lieu de la compétition :	L'ensemble du site de la course et la zone d'échauffement, la zone d'hébergement des athlètes/officiels, les annonceurs, les zones de presse et de médias, la zone d'exposition sportive, les zones adjacentes, la zone publique, la zone VIP, l'aire de transition, la zone d'arrivée et toutes les autres zones sous le contrôle du COL.
Zone de pré-relais :	La zone d'attente avant d'être admis dans la zone relais.
Réclamation :	Une plainte officielle contre le comportement, le TO ou les conditions de compétition d'un autre athlète.
Zone relais :	La zone dans laquelle le relais s'effectue entre deux membres de l'équipe.
Résultats :	Les positions finales enregistrées de tous les athlètes après que toutes les infractions ont été décidées, les réclamations et les appels traités et les pénalités exécutées.
Tronc :	Partie du corps allant de la base du cou à la base du sternum.
Suspension :	Un athlète suspendu ne peut participer à aucune compétition sous l'égide d'une ligue ou de TRI pendant une certaine période.

Segment :	Une partie d'une course. Par exemple, une course de triathlon se compose de 5 segments : natation, switch, vélo, switch, course à pied.
Casque intelligent :	Le casque de cyclisme avec une puce/ordinateur intégré peut transmettre certaines informations utiles sur la course (auditives et/ou visuelles) à l'athlète.
Esprit sportif :	Le comportement d'un athlète pendant la compétition. Sous le synonyme de "fair-play", l'esprit sportif se réfère principalement à un comportement juste, rationnel et poli. Un comportement antisportif équivaut à un comportement déloyal, contraire à l'éthique ou malhonnête, un acte violent, une faute délibérée, un langage inapproprié, un comportement intimidant ou une violation incessante des règlements.
Règlements sportifs :	Le règlement national applicable à toutes les compétitions se déroulant sur le territoire belge et relevant de la Ligue flamande ou wallonne. Le règlement sportif Be3 est basé sur le règlement international des compétitions de la TRI et contrôle le fair-play et la sécurité lors des compétitions.
Pénalité :	La conséquence pour un athlète jugé par un TO en raison d'une infraction/violation (volontaire ou involontaire) d'un règlement. Cette sanction peut être un avertissement, une pénalité en temps, une disqualification, une exclusion ou une suspension.
SWIMRUN	Un sport impliquant la natation et la course multiples successives par une équipe de 2 athlètes (H - H ; D - D ; H - D). Les distances cumulées peuvent varier (voir l'annexe A).
T1 :	Zone de transition ou zone d'échange 1
T2 :	Zone de transition ou zone d'échange 2
Pénalité en temps :	Une méthode pour imposer un court délai à un athlète évalué par un TO pour violation des règlements.
TO :	Technical Official. Un arbitre qui veille à ce que les règles sportives soient respectées pendant la compétition. Ce fonctionnaire a reçu une formation nationale à cet égard et est officiellement reconnu par Be3.
Torse :	Partie du corps sans la tête et les membres.
TRI :	World Triathlon. La fédération internationale qui chapeaute le triathlon et les multisports reconnus par TRI. Cette fédération est une organisation à but non lucratif sous la juridiction du Canada (Vancouver) et est affiliée au Comité international olympique.
Triathlon :	Un sport comprenant la natation successive, le cyclisme sur route et la course sur route. Les distances peuvent varier (voir annexe A) et le sport peut être pratiqué individuellement ou en équipe (triathlon par équipe, triathlon en relais) (voir aussi la définition Multisport).
UCI :	Union Cycliste Internationale. Organisme international de coordination du cyclisme affilié au Comité international olympique.
Exclusion :	Un athlète exclu ne peut plus participer aux compétitions couvertes par le TRI ou le Be3.
Faux départ :	Lorsqu'un athlète part déjà avant le signal de départ et que les autres athlètes restent derrière la ligne de départ. Le départ n'est pas correct et est déclaré nul et non avenu. Un 2e signal (pistolet de départ, corne, etc.) est immédiatement donné pour signaler le faux départ et arrêter la course. Tous les athlètes doivent retourner à l'avant de la ligne de départ.
Priorité :	Lorsqu'un athlète a pris la position de tête et suit le parcours dans le respect des règles prescrites - Droit de passage.
Départ anticipé :	Lorsqu'un athlète donné a déjà dépassé la ligne de départ au moment du départ.
Avertissement :	Un avertissement verbal ou une pénalité en temps donné par un TO à un athlète pendant la compétition. L'objectif d'un avertissement est de prévenir l'athlète qu'une infraction va se produire et de promouvoir un comportement proactif.
AMA :	Agence mondiale antidopage. L'organisme international de lutte contre le dopage.
Licence de compétition :	Licence qui vous permet de concourir du 1er octobre de l'année x-1 au 31 décembre de l'année x. Chez 3VL, on parle de licence compétition (adultes) ou de licence jeunes. A LF3, cela devient une licence internationale (adultes) ou une licence jeune.
Aire de transition:	Un endroit à l'intérieur des limites définies, qui ne fait pas partie du parcours de natation, de cyclisme ou de course à pied et dans lequel chaque athlète se voit attribuer une zone pour ranger ses articles et équipements individuels.
Parcours de natation :	Partie du parcours de la course où les athlètes nagent. Dans les courses de triathlon et de natation, le parcours de natation commence au départ et se termine à la sortie de l'eau/entrée de la (première) zone d'échange. En aquathlon, le parcours de natation commence à la sortie de la première zone d'échange (après la première course).

ANNEXE D : INFRACTIONS ET SANCTIONS

Cette liste est un résumé des sanctions et des infractions les plus courantes.

En cas d'interprétations différentes du texte de la présente annexe et du texte principal du règlement du compétition, la partie principale du règlement du compétition sera appliquée.

Général :

Infraction	Punition
1. Langage inapproprié et/ou comportement antisportif envers un TO, un membre du personnel de l'organisation, un bénévole et un spectateur.	- DSQ et le Head Referee font un rapport au Tribunal des litiges de leur ligue respective pour une éventuelle suspension.
2. Conduite antisportive	- DSQ et rapport à l'OA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
3. Contact antisportif. Le fait qu'il y ait un contact entre les athlètes ne signifie pas automatiquement qu'il y ait faute. Lorsque plusieurs athlètes se déplacent dans un espace limité, le contact est possible. Ce contact occasionnel entre des athlètes occupant des positions équivalentes ne constitue pas une violation.	- Involontaire : avertissement - Volontaire : DSQ
4. Accepter l'aide d'une personne autre que le TO ou l'aide officielle	- Si la situation peut être rétablie : avertissement - Si non : DSQ
5. Refus de suivre les instructions du TO	- Initialement DSQ - Dans le second cas, le Head Referee fait rapport au Tribunal des litiges de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
6. Quitter le parcours pour des raisons de sécurité mais continuer la course à un autre endroit.	- Lorsque l'avantage volontaire a été tiré de cette situation : pénalité en temps de 1 min.
7. Non-utilisation du numéro de départ de l'organisation de la manière prescrite.	- Involontaire : avertissement et correction si possible (avant la compétition) - Volontaire : DSQ
8. Laisser du matériel ou des objets personnels sur le parcours. Les déchets doivent être déposés dans les sacs poubelles ou les endroits prévus à cet effet.	- Avertissement et correction. Sinon : DSQ
9. Transporter ou utiliser des objets potentiellement dangereux pour soi-même ou pour les autres.	- Avertissement et correction. Sinon : DSQ
10. L'utilisation de matériel non autorisé pour obtenir un avantage ou qui peut causer du tort à d'autres personnes.	- Avertissement et correction. Sinon : DSQ
11. Violation du code de la route	- Involontaire : avertissement et correction si possible - Volontaire : DSQ
12. Fraude en s'inscrivant sous un nom, une adresse, un âge ou un sexe autres que ceux figurant sur la carte d'identité, en falsifiant une déclaration ou en donnant de fausses informations.	- DSQ et informer l'OA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.

13. Participer sans sélection (compétition internationaux)	- DSQ et informer l'OA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
14. Infractions répétées au règlement sportif	- DSQ et informer l'OA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
15. Infraction de dopage	- Sanctions applicables en vertu du Code de l'AMA
16. Acte antisportif, dangereux ou violent	- DSQ
17. Participer avec le torse nu	- Avertissement et correction. Sinon : DSQ
18. Nudité ou comportement indécent	- Avertissement et correction. Sinon DSQ
19. Non-respect du cours prescrit	- Avertissement et la course a repris au même point initial. Si ce qui précède n'est pas possible : DSQ
20. Participer avec du matériel frauduleux ou non autorisé	- Avertissement et correction. Sinon : DSQ
21. Ne pas se présenter à l'heure au check-in selon les horaires communiqués	- L'athlète ou l'équipe ne peut pas prendre le départ et sera classé comme DNS.
22. Manquement à l'obligation d'informer un TO lorsqu'il quitte la compétition.	- Suspension
23. Faire de la propagande politique, religieuse ou raciste.	- DSQ
24. Obstruer, attaquer ou empêcher le passage d'un autre participant.	- Involontaire : avertissement - Volontaire : DSQ
25. Porter le numéro de participant pendant la partie natation	- Pénalité en temps en T1
26. Accepter et donner une aide matérielle entre athlètes qui met fin à la poursuite de la course de l'athlète donneur en donnant son vélo entier, son cadre de vélo, son casque ou tout autre objet.	- DSQ pour les deux athlètes
27. Utilisation de tout type de véhicule pour obtenir un avantage (sauf le drafting)	- DSQ
28. Ne pas s'arrêter dans la boîte de pénalité suivante lorsque cela est requis.	- DSQ
29. Echauffement ou prospection sur le parcours pendant une course officielle	Avertissement et correction Sinon : DSQ
30. Participer à des épreuves pendant une suspension	DSQ et information à l'OA de la ligue respective
31. Manquer délibérément le check-in	DSQ et informer l'OA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
32. Utilisation de tout moyen (dispositif) qui fait que le vélo n'est pas seulement à propulsion humaine.	DSQ et informer l'OA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
33. Utilisation d'un appareil qui affecte toute l'attention pendant la compétition	Avertissement et correction Sinon : DSQ
34. Rachats (équipes, trio, duo) en dehors de l'espace de rachat prévu.	Avertissement et correction Sinon : équipe DSQ
35. Les membres de l'équipe s'entraident physiquement pendant l'effort	Avertissement et correction Sinon : équipe DSQ
36. Les athlètes s'entraident physiquement pendant la compétition	DSQ
37. Participer dans un groupe d'âge différent du sien sur une distance de course qui n'est pas autorisée	DSQ

38. Ne pas porter le vêtement sur les deux épaules sur le FoP	Avertissement et correction, sinon : DSQ
---	--

Départ :

39. Prendre le départ avant le signal officiel	Sprint ou courte distance : 10sec en T1 Distance standard : 15 sec en T1 Distance moyenne 30 sec en T1 Longue distance : 1min en T1
40. Prendre le départ dans une catégorie d'âge supérieure à celle où on est classé	DSQ

Natation :

41. Lors de la partie natation, porter des vêtements qui couvrent les bras en dessous des coudes et les jambes en-dessous des genoux lorsque les combinaisons sont interdites.	- Avertissement et correction. Si pas de suivi : DSQ
42. Ne pas porter le bonnet de bain officiel	DSQ
43. Obstruction intentionnelle d'un autre athlète	DSQ

Aire de transition :

44. Placer le vélo en dehors de la trajectoire prévue de l'athlète ou bloquer d'autres athlètes dans leur progression.	Avertissement et correction Sinon : DSQ
45. Monter sur le vélo avant la ligne d'arrivée de la première zone de transition	Avertissement et correction En épreuve T3 : pénalité en temps dans la Penalty box
46. Descendre du vélo après la ligne de départ de la deuxième zone de transition	Avertissement et correction En épreuve T3 : pénalité en temps dans la Penalty Box
47. Rouler à vélo dans la zone de transition	Avertissement
48. Placer ou laisser des équipements personnels en dehors de l'espace prévu à cet effet.	Avertissement et correction En épreuve T3 : pénalité en temps dans la Penalty Box
49. Placer des points de repère dans l'aire de transition	Avertissement et correction Sinon, le TO retirera le point de repère
50. Retirer le Swimskin lors d'une épreuve standard ou plus courte quand le port de la combinaison est interdit	Avertissement et correction. Sinon : DSQ
51. Toucher ou déconnecter le système de fermeture du casque alors que l'athlète est en contact avec le vélo	Avertissement et correction. Sinon : DSQ T ³ : Pénalité en temps dans Run PB

Epreuve cycliste :

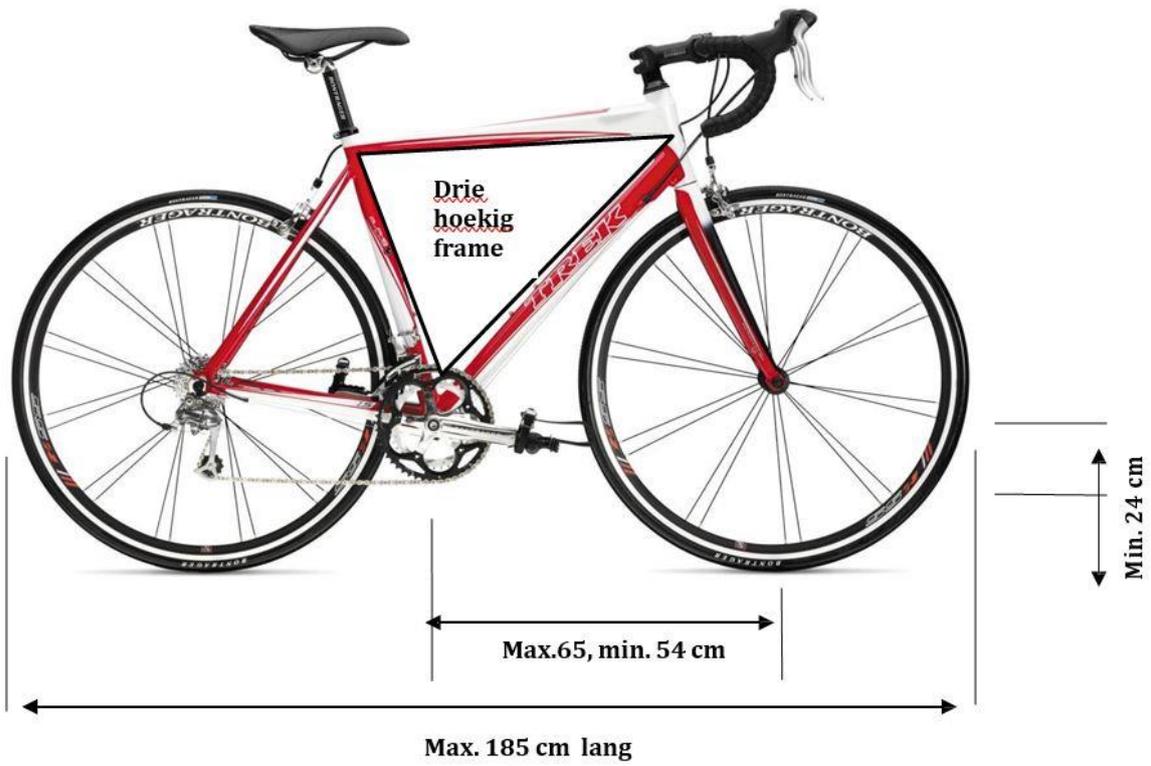
52. Se déplacer sans vélo pendant la section cycliste (entre la première et la seconde transition)	- Avertissement et correction. Sinon : DSQ
53. Drafting lors d'une épreuve sans drafting lors d'une épreuve sprint.	- Première infraction : 1 min de pénalité
54. Drafting lors d'une épreuve non-drafting lors d'une épreuve standard	- Première infraction : 2 min de pénalité
55. Drafting lors d'une épreuve Moyenne distance ou longue distance	- Première et deuxième infraction : 5 min de pénalité
56. Casque non attaché ou attaché de manière non sécuritaire pendant la partie cycliste, la reconnaissance préalable ou le déplacement vers le départ.	- Avertissement et correction. Sinon : DSQ -
57. Enlever le casque sur le parcours cycliste, même à l'arrêt	Avertissement et correction ; sinon : DSQ

58. Ne pas porter de casque pendant la partie vélo, la reconnaissance préalable ou le déplacement vers le départ.	DSQ
59. Drafting derrière un véhicule ou une motocyclette	Avertissement et correction Si non : pénalité en temps dans la Penalty Box
60. Participer avec un vélo différent de celui qui a été enregistré, ou modifié après le check-in	DSQ
61. Blocking	Sprint sans drafting : 10 secondes de pénalité. Distance standard sans drafting : 15 secondes de pénalité. Moyenne distance : pénalité de 30 secondes Non-drafting longue distance : 1 min de pénalité.
62. Avoir un comportement dangereux pendant la partie vélo	DSQ
63. Rouler dans une position de vélo interdite	Avertissement et correction. Sinon : DSQ

La course à pied :

64. Courir avec un casque pendant la partie course à pied	Avertissement et correction. Sinon : DSQ
65. Ramper pendant la section de course à pied	DSQ
66. L'utilisation de supports fixes (nadars, poteaux, arbres, ...) pour faciliter les virages	Avertissement En épreuve T3 : pénalité en temps en Penalty Box
67. Être accompagné d'une personne ne participant pas à la course dans la zone d'arrivée.	DSQ
68. Obtenir une assistance personnelle ou des fournitures pendant la course	Avertissement et correction Si non : DSQ

ANNEXE E : DIMENSIONS DES VÉLOS



ANNEXE F : CASQUES DE VÉLO

Pour mettre fin à la prolifération et dans un souci d'uniformité, l'Europe a établi les normes suivantes concernant la sécurité des casques :

- EN 1078 = test de qualité du produit (dans ce cas, les casques de vélo)
- CE 96-0497 = le produit est fabriqué avec des produits conformes à la norme minimale CE.



Ces marques figurent donc sur tous les casques homologués en Europe (depuis 1996).

Vérification du casque de vélo au check-in :

Comment un casque doit-il être ajusté et fixé pour assurer une protection optimale ?

Si le casque de vélo ne peut pas empêcher une chute ou un accident, il offre une protection efficace. Pour être pleinement efficace, un casque doit répondre à certaines exigences et être porté correctement.

- Le casque doit être bien droit et s'adapter correctement à la tête.
- Les sangles de fixation avant et arrière doivent former un Y serré autour de l'oreille.
- Les sangles de fixation restent bien en place lorsque la mentonnière est attachée.
- Un doigt doit pouvoir passer entre la mentonnière et le menton.



ANNEXE G : CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

G.1 : VUE D'ENSEMBLE

- TRIATHLON distance sprint
- TRIATHLON distance standard
- TRIATHLON distance moyenne
- TRIATHLON longue distance
- TRIATHLON jeunes
- TRIATHLON Interclubs
- TRIATHLON interclubs jeunes
- TRIATHLON Equipes relais
- TRIATHLON relais mixte (adultes)
- TRIATHLON relais mixte (jeunes)
- TRIATHLON CROSS
- DUATHLON sprint
- DUATHLON standard
- DUATHLON longue distance
- DUATHLON jeunes
- DUATHLON Interclubs
- DUATHLON interclubs jeunes
- CROSS DUATHLON
- CROSS DUATHLON jeunes
- AQUATHLON (12+)
- PARATRIATHLON
- AQUABIKE
- SWIMRUN

ANNEXE H : TRIATHLON VLAANDEREN

H.1 TRIATHLON SERIES PAR ÉQUIPE

H.1.1 GÉNÉRALITÉS

- a) Les Triathlon Team Series (T³ Series) sont une compétition nationale par équipes avec Triathlon Vlaanderen (3VL) comme administrateur et exécutant.
- b) Il y a une première division masculine avec un maximum de 16 équipes.
- c) Il existe une deuxième division masculine avec un maximum de 25 équipes.
- d) Il existe une division féminine avec un maximum de 25 équipes.

H.1.2 CONDITIONS DE L'ÉQUIPE

H.1.2.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUIPE

- a) Les clubs peuvent inscrire des équipes pour différentes divisions. L'inscription n'est officielle qu'après réception des frais de participation.
- b) Tous les athlètes participant à une équipe T³ sont membres du même club et ont une affiliation 3VL/ LF3 valide.
- c) Un athlète ne peut concourir que pour un seul club par an dans le cadre des séries T³.
- d) L'âge minimum pour participer à la série T³ est de 12 ans. Les catégories d'âge par format de l'annexe A doivent toujours être respectées.
- e) L'équipe désigne un capitaine d'équipe et un capitaine d'équipe de réserve. Les fonctions du capitaine d'équipe comprennent :
 - i. Remplir la procédure d'inscription des équipes à toutes les compétitions T³ ;
 - ii. Être disponible en cas de réclamations d'après-épreuve.
- f) Reconnaissance/promotion : Tous les membres de l'équipe ont :
 - i. Tenue de compétition uniforme : le design, la disposition et les couleurs sont les mêmes. Les sponsors peuvent s'en écarter. Seul le champion de Belgique en titre dans la discipline concernée peut porter une combinaison tricolore aux couleurs de la Belgique, pour autant que le dessin et la disposition soient les mêmes que ceux de la tenue d'équipe (voir aussi chapitre 18.),
 - ii. Les athlètes doivent porter le même uniforme du début à la fin.
- g) Le nom de l'équipe est constitué de l'abréviation officielle du nom du club et éventuellement suivi d'un nom (peut être un sponsor). Le nom sera approuvé par 3VL ou LF3.
- h) Par course, une équipe T³ peut aligner d'autres athlètes mais le nombre d'athlètes partants est limité :
 - i. Pour les compétitions individuelles, les 4 meilleures performances chez les hommes (max. 6 participants/équipe) et les 3 meilleures performances chez les femmes (max. 4 participants/équipe) compteront ;
 - ii. Dans le triathlon par équipe, le résultat de l'équipe compte ; une équipe est composée d'au moins 5 à 7 hommes maximum et d'au moins 3 à 5 femmes maximum ;
 - iii. Dans le triathlon en relais, le résultat de l'équipe compte également ; une équipe est composée de 3 athlètes. Si l'organisation le permet, les équipes peuvent inscrire deux équipes. Seule la première équipe à l'arrivée obtient des points pour le classement par équipe, le résultat de la deuxième équipe n'a aucune influence sur le classement par équipe.

H.1.2.2 PREMIÈRE DIVISION MASCULINE

- a) Chaque club peut déléguer un maximum d'une équipe T³ dans la première division masculine.
- b) Dans la première division masculine, les athlètes devront être titulaires d'une licence de compétition 3VL/LF3 valide avant le 1er mars de l'année en cours. À partir du moment où un athlète débute dans la première division, il ne peut pas concourir dans une division inférieure.

H.1.2.3 DEUXIÈME DIVISION MASCULINE

- a) Chaque club peut initialement déléguer un maximum d'une équipe T³ en deuxième division. En deuxième division, les places restantes peuvent être occupées par une deuxième équipe sur la base du classement final pertinent de l'année précédente.
- b) Lorsque deux équipes du même club participent, les athlètes (en nombre illimité) de la deuxième équipe doivent être notifiés à 3VL avant le début de la compétition par équipes. Par la suite, aucun changement n'est possible pour cette équipe.

H.1.3 PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU COMPÉTITION

- a) L'inscription à un compétition T³ se fait en 2 étapes :
 - i. Le capitaine de l'équipe inscrit les membres de l'équipe de départ ainsi que 2 athlètes de réserve auprès de 3VL au plus tard 48 heures avant la course.
 - ii. Le jour de la course, le capitaine d'équipe se présente au secrétariat de la course avec la liste de départ définitive aux heures d'inscription indiquées. Le capitaine d'équipe reçoit notamment les autocollants/dossards et la ou les puces de chronométrage de chaque athlète de l'équipe. Il est prévu 4 autocollants par athlète, qui seront apposés de manière bien visible sur chaque bras et chaque jambe. Si la combinaison de compétition ne le permet pas, les décalcomanies peuvent également être fixées aux mollets (vue latérale, comme pour les bras).
- b) Lors du check-in dans l'aire de transition (T1), un contrôle uniforme sera effectué par le fonctionnaire désigné. L'officiel peut également prendre une photo des vêtements de course (devant et derrière) si nécessaire.

H.1.4 BRIEFING

- a) Il existe deux types de briefings :
 - i. Un briefing écrit sera envoyé avec l'approbation du Head Referee 7 jours avant la date de la course à tous les capitaines d'équipe et aux athlètes avec les informations nécessaires telles que le programme quotidien, les zones d'échange et le parcours.
 - ii. Un briefing oral de la course sera organisé numériquement dans la semaine précédant la course ou le jour même de la course (l'heure et le lieu seront communiqués via le briefing écrit). Ici, une brève mise à jour des informations importantes sur la course (parcours, conditions météorologiques, ajustements de dernière minute) est donnée.
 - Les athlètes et les capitaines d'équipe sont les bienvenus à ce briefing. Il est du devoir du capitaine de l'équipe d'informer correctement les athlètes qui ne participent pas à l'événement.
 - La présence de tous les capitaines des équipes de la première division masculine est obligatoire.

H.1.5 RÈGLES DE COMPÉTITION PREMIÈRE DIVISION HOMMES/FEMMES

Dans le but de créer des opportunités d'apprentissage en fonction des courses TRI, les ajustements de règles suivants sont appliqués aux courses de la première division hommes/femmes :

- a. Utilisation de la combinaison : interdite à partir de 20°C.
- b. L'utilisation de clip-ons est interdite. ~~Attention, ceux-ci ne doivent pas dépasser les leviers de frein (voir figure).~~

Si la série T³ est incluse dans un championnat belge ou une série de compétition ouverte, les mêmes règlements généraux seront appliqués à tous, éliminant les ajustements de règlements ci-dessus.

H.1.6 POINTAGE D'APRÈS ÉPREUVE - CLASSEMENT DES ÉQUIPES

- a) Epreuve individuelle :
 - i. Sur la base des résultats des épreuves, les 4 meilleures positions (division hommes) ou les 3 meilleures positions (division femmes) par équipe seront additionnées.
 - ii. Sur la base de la somme des meilleures positions d'arrivée, les équipes sont classées de bas en haut.
 - iii. Sur la base de ce classement par équipe, des points sont attribués pour le classement intermédiaire. Ce classement par points se trouve à l'annexe G.
 - iv. Dans une course individuelle, si une équipe n'atteint pas le nombre minimum d'athlètes partants, les athlètes restants peuvent quand même prendre le départ mais l'équipe recevra la dernière place du classement du jour pour cette journée.
 - v. Dans une course individuelle, si une équipe n'atteint pas le nombre minimum d'athlètes à l'arrivée, l'équipe recevra la dernière place du classement du jour pour cette journée.
 - vi. Si plusieurs équipes arrivent à la dernière place du classement du jour en raison d'un nombre insuffisant de partants ou d'arrivants, elles recevront toutes la même place et le même nombre de points au classement.
- b) Triathlon par équipe ou relais :
 - i. Sur la base des résultats de l'épreuve, les équipes recevront un nombre de points figurant à l'annexe G.
 - ii. Les équipes qui n'ont pas terminé la course (DNF), ont été disqualifiées (DSQ) ou n'ont pas pris le départ (DNS), le score sera celui de la dernière équipe au classement du jour.
 - iii. Si plusieurs équipes arrivent à la dernière place du classement de la journée, elles obtiendront toutes la même place. Les équipes avec un DNF marquent une place de plus que les équipes avec un DSQ, les équipes avec un DSQ marquent une place de plus que les équipes avec un DNS.
- c) En cas d'ex aequo, la position de l'athlète le mieux placé dans les résultats de la journée est déterminante.
- d) Jusqu'à 5 jours au plus tard après la compétition, le résultat quotidien peut être révisé par le Head Referee de l'épreuve en question.
- e) Pour le classement final, tous les points par équipe et par course sont additionnés et l'équipe ayant le plus de points remporte le classement final. En cas d'ex aequo, le résultat du triathlon par équipe est déterminant en première instance, le résultat du relais par équipe en deuxième instance.

H.1.7 SANCTIONS

- a) Si une équipe ne se présente pas avec des vêtements de compétition valides, l'équipe recevra 2 points de pénalité dans le classement des équipes. Pour chaque répétition de cette infraction, le nombre de points de pénalité double.
- b) Lorsqu'un athlète ne se conforme pas au Règlement sportif, l'officiel technique peut lui adresser un avertissement verbal, une pénalité en temps ou une disqualification.
- c) Pour les infractions ci-dessous, l'équipe reçoit 2 points de pénalité dans le classement des équipes pour la journée.
 - i. Le capitaine de l'équipe se présente en retard à l'inscription le jour de la course ;
 - ii. Le capitaine de l'équipe n'est pas présent lors du briefing verbal de la course (Div 1) ;
 - iii. Un ou plusieurs athlètes se présentent en retard au check-in ;
 - iv. Un ou plusieurs athlètes ne respectent pas le code vestimentaire ;
 - v. Un ou plusieurs athlètes n'ont pas de bonnet de bain et/ou de boîte (Div 1) ;
 - vi. Les membres de l'équipe de départ ne sont pas inscrits à temps sur la plateforme d'inscription.
Chaque répétition de la même infraction lors d'une épreuve ultérieure double le nombre de points de pénalité.
- d) Pour une pénalité en temps, l'athlète s'arrête au box de pénalité (parcours de course). Les numéros des athlètes pénalisés y sont indiqués sur un tableau. Toutes les informations sur la procédure pour une pénalité en temps dans le box de pénalité, peuvent être trouvées dans le Règlement Sportif Be3, chapitre 3.5. (compétitions individuelles) et 12.1.14 (compétition par équipe & équipe).
- e) Le protêt est soumis par l'athlète ou le capitaine de l'équipe. Procédure décrite dans le Règlement sportif Be3, chapitre 9
- f) A la première division masculine - pénalité en temps dans PB Run :

- i. Le numéro de départ de l'athlète pénalisé sera publié sur le tableau dans la boîte de pénalité.
- ii. L'athlète pénalisé s'arrêtera dans le box des pénalités et informera le TO de son numéro de départ.
- iii. La pénalité en temps commence lorsque l'athlète se conforme à toutes les exigences ci-dessus et la pénalité en temps se termine lorsque le TO annonce "GO". Lorsque l'athlète quitte le box de pénalité ou s'il n'exécute pas correctement la pénalité en temps, celle-ci est interrompue jusqu'à ce que l'athlète se conforme à nouveau.
- iv. Le numéro de départ de l'athlète pénalisé sera retiré lorsque l'athlète aura correctement exécuté la pénalité.
- v. L'athlète pénalisé peut effectuer sa pénalité en temps dans n'importe quel tour de course.
- vi. Dans les courses de relais, la pénalité en temps peut être exécutée par tout membre de l'équipe qui n'a pas encore terminé son segment.
- vii. Les pénalités en temps doivent être publiées sur le tableau avant que l'athlète n'atteigne le box de pénalité. Cela se passe comme suit :
 - Dans le cas d'un tour de piste, jusqu'à ce que l'athlète atteigne le box de pénalité dans le premier tour de piste ;
 - Dans le cas de 2 tours courants, jusqu'à ce que l'athlète atteigne le box de pénalité dans le premier tour courant ;
 - Dans le cas de 3 tours courants, jusqu'à ce que l'athlète atteigne le box de pénalité dans le deuxième tour courant ;
 - Dans le cas de 4 tours de piste, jusqu'à ce que l'athlète atteigne le box de pénalité lors du deuxième tour de piste ;
 - Dans le cas de 5 tours courants, jusqu'à ce que l'athlète atteigne le box de pénalité au troisième tour courant ;
 - Etc.
- viii. Pour les courses de relais, les pénalités de temps doivent être publiées sur le tableau avant que le dernier athlète de l'équipe ne termine la première moitié de l'épreuve de course. Les pénalités de temps publiées après cette période ne sont pas valables.
- ix. Pour les infractions commises au cours de la seconde moitié de l'épreuve de course à pied, la pénalité en temps sera effectuée sur place.

	Série T3 Div. 1 (DRAFTING)
START	Pénalité en temps en T1
SWIM	Pénalité en temps en PB Run
T1	RUN PB
VÉLO	RUN PB
T2	RUN PB
RUN	RUN PB

ANNEXE I : VÉLOS NON TRADITIONNELS OU NON IDENTIFIÉS

http://www.competitions.com/uploads/docs/World_Triathlon_Sport_Nontraditional_unusual_bikes_approved_to_be_used_in_World_Triathlon_draft_illegal_competitions_201909092.pdf

ANNEXE J : SWIMRUN

1. SWIM&RUN

- 1.1. Un Swim&Run se déroule par équipe de deux athlètes.
- 1.2. Les membres de l'équipe ne doivent jamais être séparés de plus de 10 m (sauf pour des raisons de sécurité).
- 1.3. Seul un événement promotionnel peut être organisé individuellement.

2. CHAMPIONNAT BELGE DE NATATION ET DE COURSE

- 2.1. Uniquement pour le format XL.
- 2.2. Seuls trois podiums sont prévus pour les trois premières places : Dames, Hommes, Mixte (sans catégorie d'âge).

3. EXCEPTION AUX RÈGLEMENTS SPORTIFS,

- 3.1. Les ligues peuvent stipuler que les courses L et XL peuvent également être organisées individuellement.

4. L'ATHLETE

- 4.1. Ne peut s'éloigner de plus de 10 mètres de son coéquipier pendant la compétition.
- 4.2. Doit porter son numéro de maillot de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve.
- 4.3. Il faut porter des chaussures pendant les segments de course.
- 4.4. Doit avoir un sifflet.
- 4.5. Ne peut accepter aucune aide autre que celle fournie par l'organisation ou son coéquipier, sauf une aide pour des raisons médicales ou de sécurité.

5. ÉQUIPEMENT

- 5.1. L'athlète est libre d'utiliser l'équipement de son choix (longe, pull-boy, pagaies, palmes) sauf :
 - 5.1.1. la longueur maximale autorisée des palmes est de 15 cm ;
 - 5.1.2. la taille maximale du pull boy est de 32 cm x 30 cm x 15 cm.
- 5.2. Les concurrents doivent commencer et terminer la course avec le même équipement et le porter tout au long de l'épreuve.
- 5.3. Chaque athlète se verra remettre par l'organisation un sifflet pour appeler à l'aide en cas d'urgence.

6. CONTRÔLE

Des contrôleurs désignés par l'organisation seront répartis sur l'ensemble du parcours et veilleront au respect de ces règles. Leur témoignage sera considéré comme une preuve irréfutable en cas de litige.

7. TRANSFERT

Une faute est ajoutée à la liste des pénalités : être à plus de 10 m de son coéquipier : 5' de pénalité

8. DISTANCE DE CORRESPONDANCE

	Âge	Type de correspondance	Baignade cumulatif	Eau tempérée	Courant accumulé
S	Min 16 ans	Promotion	< 1 km		< 10km
L	Min 18 ans	Distance moyenne	< 2 km		> 10 km et < 25 km
XL	Min 18 ans	Longue distance	> 2 km		> 25 km

9. SÉCURITÉ

- 9.1. Les deux membres de l'équipe doivent rester ensemble pendant toute la course.
- 9.2. Chaque athlète est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses coéquipiers. Il est tenu d'aider les autres participants si la situation l'exige (athlète blessé, athlète malade, demande de l'organisation, etc.)
- 9.3. Le port d'une combinaison est toujours autorisé.
- 9.4. Lorsque la température est < 14°C dans l'un des segments de natation, le port d'une combinaison est obligatoire pendant tous les segments de natation.